



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 juin 2023
(OR. en)

6601/23
ADD 12

Dossier interinstitutionnel:
2023/0038 (NLE)

POLCOM 28
SERVICES 8
FDI 7
COASI 40

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7010.90	- autres:		
	-- d'une contenance de 1 l ou plus:		
7010.90.11	--- Bocaux à conserves	5 %	A
7010.90.18	--- autres	Exemption	A
	-- d'une contenance excédant 0,33 l mais n'excédant pas 1 l:		
7010.90.21	--- Bocaux à conserves	5 %	A
	--- autres:		
7010.90.25	---- d'une contenance de moins de 500 ml	5 %	A
7010.90.28	---- autres	Exemption	A
	-- d'une contenance excédant 0,15 l mais n'excédant pas 0,33 l:		
7010.90.31	--- Bocaux à conserves	5 %	A
	--- autres:		
7010.90.35	---- d'une contenance de moins de 200 ml	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7010.90.37	---- d'une contenance de 200 ml ou plus mais n'excédant pas 250 ml	5 %	A
7010.90.38	---- autres	5 %	A
	-- d'une contenance n'excédant pas 0,15 l:		
7010.90.41	--- Bocaux à conserves	5 %	A
7010.90.49	--- autres	Exemption	A
70.11	Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, sans garnitures, pour lampes électriques, tubes cathodiques ou similaires:		
7011.10.00	- pour l'éclairage électrique	Exemption	A
7011.20.00	- pour tubes cathodiques	Exemption	A
7011.90.00	- autres	Exemption	A
70.13	Objets en verre pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, autres que ceux des n ^{os} 70.10 ou 70.18:		
7013.10	- Objets en vitrocérame:		
7013.10.01	-- Tasses, sous-tasses et assiettes, même en services à vaisselle	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7013.10.09	-- autres	Exemption	A
	- Verres à boire à pied, autres qu'en vitrocérame:		
7013.22.00	-- en cristal au plomb	Exemption	A
7013.28.00	-- autres	Exemption	A
	- autres verres à boire, autres qu'en vitrocérame:		
7013.33.00	-- en cristal au plomb	Exemption	A
7013.37.00	-- autres	Exemption	A
	- Objets pour le service de la table (autres que les verres à boire) ou pour la cuisine, autres qu'en vitrocérame:		
7013.41.00	-- en cristal au plomb	Exemption	A
7013.42.00	-- en verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par kelvin entre 0 °C et 300 °C	Exemption	A
7013.49	-- autres:		
7013.49.01	--- Tasses, sous-tasses et assiettes, même en services à vaisselle	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7013.49.09	--- autres	Exemption	A
	- autres objets:		
7013.91.00	-- en cristal au plomb	Exemption	A
7013.99.00	-- autres	Exemption	A
70.14	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre (autres que ceux du n° 70.15), non travaillés optiquement		
7014.00.00	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre (autres que ceux du n° 70.15), non travaillés optiquement	Exemption	A
70.15	Verres d'horlogerie et verres analogues, verres de lunetterie commune ou médicale, bombés, cintrés, creusés ou similaires, non travaillés optiquement; sphères (boules) creuses et leurs segments, en verre, pour la fabrication de ces verres:		
7015.10.00	- Verres de lunetterie médicale	Exemption	A
7015.90.00	- autres	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
70.16	Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles, en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction; cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires; verres assemblés en vitraux; verre dit "multicellulaire" ou verre "mousse" en blocs, panneaux, plaques, coquilles ou formes similaires:		
7016.10.00	- Cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires	5 %	A
7016.90	- autres:		
7016.90.01	-- Verres assemblés en vitraux	Exemption	A
7016.90.09	-- autres	Exemption	A
70.17	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée:		
7017.10.00	- en quartz ou en autre silice fondus	Exemption	A
7017.20.00	- en autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par kelvin entre 0 °C et 300 °C	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7017.90.00	- autres	Exemption	A
70.18	Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie, et leurs ouvrages autres que la bijouterie de fantaisie; yeux en verre autres que de prothèse; statuettes et autres objets d'ornementation, en verre travaillé au chalumeau (verre filé), autres que la bijouterie de fantaisie; microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm:		
7018.10	- Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie:		
7018.10.01	-- Perles, autres que les imitations de perles fines, non enfilées, ni montées ni serties; perles pour l'identification de patients	Exemption	A
7018.10.09	-- autres	5 %	A
7018.20.00	- Microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm	Exemption	A
7018.90	- autres:		
7018.90.01	-- Yeux artificiels	Exemption	A
7018.90.09	-- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
70.19	Fibres de verre (y compris la laine de verre) et ouvrages en ces matières (fils, tissus, par exemple):		
	- Mèches, stratifils (<i>rovings</i>) et fils, coupés ou non:		
7019.11.00	-- Fils coupés (<i>chopped strands</i>), d'une longueur n'excédant pas 50 mm	Exemption	A
7019.12.00	-- Stratifils (<i>rovings</i>)	Exemption	A
7019.19.00	-- autres	Exemption	A
	- Voiles, nappes, mats, matelas, panneaux et produits similaires non tissés:		
7019.31.00	-- Mats	5 %	A
7019.32.00	-- Voiles	5 %	A
7019.39.00	-- autres	5 %	A
7019.40	- Tissus de stratifils (<i>rovings</i>):		
7019.40.10	-- Bande adhésive de raccord pour tapis	Exemption	A
7019.40.20	-- Articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7019.40.30	-- Rubanerie répondant à la définition de la note 5 du chapitre 58 et rubans (bolducs) sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés	5 %	A
7019.40.50	-- Tissus renforcés dont le poids au m ² est compris entre 300 g et 1 000 g	5 %	A
7019.40.90	-- autres	Exemption	A
	- autre tissus:		
7019.51	-- d'une largeur n'excédant pas 30 cm:		
7019.51.10	--- Bande adhésive de raccord pour tapis	Exemption	A
7019.51.20	--- Articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces	5 %	A
7019.51.30	--- Rubanerie répondant à la définition de la note 5 du chapitre 58 et rubans (bolducs) sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés	5 %	A
7019.51.50	--- Tissus renforcés dont le poids au m ² est compris entre 300 g et 1 000 g	5 %	A
7019.51.90	--- autres	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7019.52	-- d'une largeur excédant 30 cm, à armure toile, d'un poids inférieur à 250 g/m ² , de filaments tissant en fils simples 136 tex ou moins:		
7019.52.10	--- Bande adhésive de raccord pour tapis	Exemption	A
7019.52.20	--- Articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces	5 %	A
7019.52.90	--- autres	Exemption	A
7019.59	-- autres:		
7019.59.10	--- Bande adhésive de raccord pour tapis	Exemption	A
7019.59.20	--- Articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces	5 %	A
7019.59.50	--- Tissus renforcés dont le poids au m ² est compris entre 300 g et 1 000 g	5 %	A
7019.59.90	--- autres	Exemption	A
7019.90	- autres:		
	-- autres tissus:		
7019.90.02	--- Articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7019.90.08	--- Tissus de renfort	Exemption	A
7019.90.17	--- autres	Exemption	A
7019.90.29	-- autres	5 %	A
70.20	Autres ouvrages en verre		
7020.00	Autres ouvrages en verre:		
7020.00.01	- Verres pour indicateurs de niveau	Exemption	A
7020.00.09	- Flotteurs pour filets de pêche; moules spécifiquement conçus pour les matières plastiques; manches de couverts	Exemption	A
7020.00.15	- Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide	Exemption	A
7020.00.19	- autres	5 %	A
71	PERLES FINES OU DE CULTURE, PIERRES GEMMES OU SIMILAIRES, MÉTAUX PRÉCIEUX, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; BIJOUTERIE DE FANTAISIE; MONNAIES		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	I. PERLES FINES OU DE CULTURE, PIERRES GEMMES ET SIMILAIRES		
71.01	Perles fines ou de culture, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées ni serties; perles fines ou de culture, enfilées temporairement pour la facilité du transport:		
7101.10	- Perles fines:		
7101.10.10	-- Perles assorties enfilées temporairement pour la facilité du transport	5 %	A
7101.10.90	-- autres	Exemption	A
	- Perles de culture:		
7101.21.00	-- brutes	Exemption	A
7101.22	-- travaillées:		
7101.22.10	--- Perles assorties enfilées temporairement pour la facilité du transport	5 %	A
7101.22.90	--- autres	Exemption	A
71.02	Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis:		
7102.10.00	- non triés	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- industriels:		
7102.21.00	-- bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	Exemption	A
7102.29.00	-- autres	Exemption	A
	- non industriels:		
7102.31.00	-- bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	Exemption	A
7102.39.00	-- autres	Exemption	A
71.03	Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport:		
7103.10.00	- brutes ou simplement sciées ou dégrossies	Exemption	A
	- autrement travaillées:		
7103.91.00	-- Rubis, saphirs et émeraudes	Exemption	A
7103.99	-- autres:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7103.99.01	--- Roche verte, amazonite, bowenite, chloromélanite, jade et néphrite	5 %	A
7103.99.09	--- autres	Exemption	A
71.04	Pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillées ou assorties mais non enfilées ni montées ni serties; pierres synthétiques ou reconstituées non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport:		
7104.10.00	- Quartz piézo-électrique	Exemption	A
7104.20.00	- autres, brutes ou simplement sciées ou dégrossies	Exemption	A
7104.90.00	- autres	Exemption	A
71.05	Égrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques:		
7105.10.00	- de diamants	Exemption	A
7105.90.00	- autres	Exemption	A
	II. MÉTAUX PRÉCIEUX, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX		
71.06	Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7106.10.00	- Poudres	Exemption	A
	- autre:		
7106.91.00	-- sous formes brutes	Exemption	A
7106.92.00	-- sous formes mi-ouvrées	Exemption	A
71.07	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées		
7107.00.00	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	Exemption	A
71.08	Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre:		
	- à usages non monétaires:		
7108.11.00	-- Poudres	Exemption	A
7108.12.00	-- sous autres formes brutes	Exemption	A
7108.13.00	-- sous autres formes mi-ouvrées	Exemption	A
7108.20.00	- à usage monétaire	Exemption	A
71.09	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7109.00.00	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées	Exemption	A
71.10	Platine, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre:		
	- Platine:		
7110.11.00	-- sous formes brutes ou en poudre	Exemption	A
7110.19.00	-- autres	Exemption	A
	- Palladium:		
7110.21.00	-- sous formes brutes ou en poudre	Exemption	A
7110.29.00	-- autres	Exemption	A
	- Rhodium:		
7110.31.00	-- sous formes brutes ou en poudre	Exemption	A
7110.39.00	-- autres	Exemption	A
	- Iridium, osmium et ruthénium:		
7110.41.00	-- sous formes brutes ou en poudre	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7110.49.00	-- autres	Exemption	A
71.11	Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées		
7111.00.00	Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées	Exemption	A
71.12	Déchets et débris de métaux précieux ou de plaqué ou doublé de métaux précieux; autres déchets et débris contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux:		
7112.30.00	- Cendres contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux, à l'exclusion des cendres d'orfèvre	Exemption	A
	- autres:		
7112.91.00	-- d'or, même de plaqué ou doublé d'or, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	Exemption	A
7112.92.00	-- de platine, même de plaqué ou doublé de platine, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	Exemption	A
7112.99.00	-- autres	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	III. BIJOUTERIE, JOAILLERIE ET AUTRES OUVRAGES		
71.13	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:		
	- en métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux:		
7113.11	-- en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux:		
7113.11.01	--- Étuis à cigarettes, cigares, tabac, pipes et parties de ces articles, autres que ceux contenant de la roche verte	Exemption	A
7113.11.09	--- autres	5 %	A
7113.19	-- en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux:		
7113.19.01	--- Étuis à cigarettes, cigares, tabac, pipes et parties de ces articles, autres que ceux contenant de la roche verte	Exemption	A
7113.19.09	--- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7113.20	- en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs:		
7113.20.01	-- Étuis à cigarettes, cigares, tabac, pipes et parties de ces articles, autres que ceux comportant de la roche verte	Exemption	A
7113.20.09	-- autres	5 %	A
71.14	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:		
	- en métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux:		
7114.11	-- en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux:		
7114.11.01	--- Boîtes à bijoux, cigares et cigarettes, en perle ou en pierre précieuse, semi-précieuse, naturelle, synthétique ou reconstituée, ou contenant de telles matières, autres que les articles comportant de la roche verte; couteaux, fourchettes, cuillers et parties de ces articles, autre que ceux comportant de la roche verte	Exemption	A
7114.11.09	--- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7114.19	-- en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux:		
7114.19.01	--- Boîtes à bijoux, cigares et cigarettes, en perle ou en pierre précieuse, semi-précieuse, naturelle, synthétique ou reconstituée, ou contenant de telles matières, autres que les articles comportant de la roche verte; couteaux, fourchettes, cuillers et parties de ces articles, autre que ceux comportant de la roche verte	Exemption	A
7114.19.09	--- autres	5 %	A
7114.20	- en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs:		
7114.20.01	-- Boîtes à bijoux, cigares et cigarettes, en perle ou en pierre précieuse, semi-précieuse, naturelle, synthétique ou reconstituée, ou contenant de telles matières, autres que les articles comportant de la roche verte; couteaux, fourchettes, cuillers et parties de ces articles, autre que ceux comportant de la roche verte	Exemption	A
7114.20.09	-- autres	5 %	A
71.15	Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:		
7115.10.00	- Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7115.90	- autres:		
7115.90.01	-- Cornues, récipients et autres ustensiles à usage technique ou pour laboratoire	Exemption	A
7115.90.09	-- autres	5 %	A
71.16	Ouvrages en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées:		
7116.10.00	- en perles fines ou de culture	5 %	A
7116.20	- en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées:		
7116.20.01	-- assorties et enfilées temporairement pour la facilité du transport	Exemption	A
	-- autres:		
7116.20.11	--- Camées, non montés	Exemption	A
7116.20.19	--- Manches de couverts	Exemption	A
7116.20.29	--- autres	5 %	A
71.17	Bijouterie de fantaisie:		
	- en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7117.11.00	-- Boutons de manchettes et boutons similaires	5 %	A
7117.19.00	-- autres	5 %	A
7117.90	- autres:		
7117.90.01	-- Boutons de manchettes et boutons similaires	5 %	A
	-- autres:		
7117.90.11	--- Décorations pour chaussures	Exemption	A
7117.90.19	--- autres	5 %	A
71.18	Monnaies:		
7118.10.00	- Monnaies n'ayant pas cours légal, autres que les pièces d'or	Exemption	A
7118.90.00	- autres	Exemption	A
72	FONTE, FER ET ACIER		
	I. PRODUITS DE BASE; PRODUITS PRÉSENTÉS SOUS FORME DE GRENAILLES OU DE POUDRES		
72.01	Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7201.10.00	- Fontes brutes non alliées contenant en poids 0,5 % ou moins de phosphore	Exemption	A
7201.20.00	- Fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0,5 % de phosphore	Exemption	A
7201.50.00	- Fontes brutes alliées; fontes spiegel:	Exemption	A
72.02	Ferro-alliages:		
	- Ferromanganèse:		
7202.11.00	-- contenant en poids plus de 2 % de carbone	Exemption	A
7202.19.00	-- autre	Exemption	A
	- Ferrosilicium:		
7202.21.00	-- contenant en poids plus de 55 % de silicium	Exemption	A
7202.29.00	-- autre	Exemption	A
7202.30.00	- Ferrosilicomanganèse	Exemption	A
	- Ferrochrome:		
7202.41.00	-- contenant en poids plus de 4 % de carbone	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7202.49.00	-- autre	Exemption	A
7202.50.00	- Ferrosilicochrome	Exemption	A
7202.60.00	- Ferronickel	Exemption	A
7202.70.00	- Ferromolybdène	Exemption	A
7202.80.00	- Ferrotungstène et ferrosilicotungstène	Exemption	A
	- autres:		
7202.91.00	-- Ferrotitane et ferrosilicotitane	Exemption	A
7202.92.00	-- Ferrovanadium	Exemption	A
7202.93.00	-- Ferroniobium	Exemption	A
7202.99.00	-- autres	Exemption	A
72.03	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes similaires; fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires:		
7203.10.00	- Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7203.90.00	- autres	Exemption	A
72.04	Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles); déchets lingotés en fer ou en acier:		
7204.10.00	- Déchets et débris de fonte	Exemption	A
	- Déchets et débris d'aciers alliés:		
7204.21.00	-- d'aciers inoxydables	Exemption	A
7204.29.00	-- autres	Exemption	A
7204.30.00	- Déchets et débris de fer ou d'acier étamés	Exemption	A
	- autres déchets et débris:		
7204.41.00	-- Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets	Exemption	A
7204.49.00	-- autres	Exemption	A
7204.50.00	- Déchets lingotés	Exemption	A
72.05	Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier:		
7205.10.00	- Grenailles	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- Poudres:		
7205.21.00	-- d'aciers alliés	Exemption	A
7205.29.00	-- autres	Exemption	A
	II. FER ET ACIERS NON ALLIÉS		
72.06	Fer et aciers non alliés en lingots ou autres formes primaires, à l'exclusion du fer du n° 72.03:		
7206.10.00	- Lingots	Exemption	A
7206.90.00	- autres	Exemption	A
72.07	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés:		
	- contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:		
7207.11.00	-- de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur	Exemption	A
7207.12.00	-- autres, de section transversale rectangulaire	Exemption	A
7207.19.00	-- autres	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7207.20.00	- contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone	Exemption	A
72.08	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus:		
7208.10.00	- enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	5 %	A
	- autres, enroulés, simplement laminés à chaud, décapés:		
7208.25.00	-- d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	5 %	A
7208.26.00	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	5 %	A
7208.27.00	-- d'une épaisseur inférieure à 3 mm	5 %	A
	- autres, enroulés, simplement laminés à chaud:		
7208.36.00	-- d'une épaisseur excédant 10 mm	5 %	A
7208.37.00	-- d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	5 %	A
7208.38.00	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	5 %	A
7208.39.00	-- d'une épaisseur inférieure à 3 mm	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7208.40	- non enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief:		
7208.40.10	-- d'une largeur excédant 1,95 m et d'une épaisseur excédant 4,75 mm	Exemption	A
7208.40.90	-- autres	5 %	A
	- autres, non enroulés, simplement laminés à chaud:		
7208.51	-- d'une épaisseur excédant 10 mm:		
7208.51.10	--- laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur n'excédant pas 1 250 mm, ne présentant pas de motifs en relief, et dont la limite d'élasticité minimale n'est pas de 355 MPa	5 %	A
	--- autres:		
7208.51.50	---- d'une largeur de 1,95 m	Exemption	A
7208.51.90	---- autres	5 %	A
7208.52	-- d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7208.52.10	--- laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur n'excédant pas 1 250 mm, ne présentant pas de motifs en relief, et dont la limite d'élasticité minimale n'est pas de 355 MPa	5 %	A
	--- autres:		
7208.52.50	---- d'une largeur excédant 1,95 m	Exemption	A
7208.52.90	---- autres	5 %	A
7208.53	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm:		
7208.53.10	--- laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur n'excédant pas 1 250 mm, ne présentant pas de motifs en relief, et dont la limite d'élasticité minimale n'est pas de 355 MPa	5 %	A
7208.53.90	--- autres	5 %	A
7208.54.00	-- d'une épaisseur inférieure à 3 mm	5 %	A
7208.90	- autres:		
	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus:		
7208.90.02	--- d'une largeur excédant 1,95 m et d'une épaisseur excédant 4,75 mm	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7208.90.05	--- autres	5 %	A
7208.90.09	-- d'une épaisseur inférieure à 3 mm	5 %	A
72.09	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus:		
	- enroulés, simplement laminés à froid:		
7209.15.00	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus	5 %	A
7209.16.00	-- d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	5 %	A
7209.17.00	-- d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	5 %	A
7209.18.00	-- d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	5 %	A
	- non enroulés, simplement laminés à froid:		
7209.25.00	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus	5 %	A
7209.26.00	-- d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	5 %	A
7209.27.00	-- d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7209.28.00	-- d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	5 %	A
7209.90.00	- autres	Exemption	A
72.10	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus:		
	- étamés:		
7210.11.00	-- d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus	Exemption	A
7210.12.00	-- d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	Exemption	A
7210.20.00	- plombés, y compris le fer terne	Exemption	A
7210.30	- zingués électrolytiquement:		
	-- d'une épaisseur excédant 1,6 mm:		
7210.30.10	--- enroulés	5 %	A
7210.30.20	--- autres	5 %	A
	-- autres:		
7210.30.30	--- ouvrés	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	--- autres:		
7210.30.40	---- enroulés	5 %	A
7210.30.90	---- autres	5 %	A
	- autrement zingués:		
7210.41.00	-- ondulés	5 %	A
7210.49	-- autres:		
	--- d'une épaisseur excédant 1,9 mm:		
7210.49.01	---- ouverts	5 %	A
	---- autres:		
7210.49.11	----- enroulés	5 %	A
7210.49.19	----- autres	5 %	A
	--- autres:		
7210.49.21	---- ouverts	5 %	A
	---- autres:		
7210.49.31	----- enroulés	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7210.49.39	----- autres	5 %	A
7210.50.00	- revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome	Exemption	A
	- revêtus d'aluminium:		
7210.61	-- revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc:		
7210.61.10	--- dont le revêtement contient au moins 95 % en poids d'aluminium	Exemption	A
	--- autres:		
7210.61.20	---- ouverts	Exemption	A
	---- autres:		
7210.61.30	----- enroulés	5 %	A
7210.61.90	----- autres	5 %	A
7210.69	-- autres:		
7210.69.10	--- dont le revêtement contient au moins 95 % en poids d'aluminium	Exemption	A
	--- autres:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7210.69.20	---- ouvrés	Exemption	A
	---- autres:		
7210.69.30	----- enroulés	5 %	A
7210.69.90	----- autres	5 %	A
7210.70	- peints, vernis ou revêtus de matières plastiques:		
7210.70.01	-- ouvrés	Exemption	A
	-- autres:		
7210.70.11	--- enroulés	5 %	A
7210.70.19	--- autres	5 %	A
7210.90	- autres:		
7210.90.01	-- ouvrés	Exemption	A
	-- autres:		
7210.90.11	--- enroulés	5 %	A
7210.90.19	--- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
72.11	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus:		
	- simplement laminés à chaud:		
7211.13.00	-- laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur excédant 150 mm et d'une épaisseur de 4 mm ou plus, non enroulés et ne présentant pas de motifs en relief	5 %	A
7211.14	-- autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus:		
7211.14.10	--- enroulés	5 %	A
7211.14.90	--- autres	5 %	A
7211.19	-- autres:		
7211.19.10	--- enroulés	5 %	A
7211.19.90	--- autres	5 %	A
	- simplement laminés à froid:		
7211.23	-- contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:		
7211.23.10	--- d'une largeur inférieure à 500 mm	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	--- autres:		
7211.23.20	---- enroulés	5 %	A
7211.23.90	---- autres	5 %	A
7211.29	-- autres:		
7211.29.10	--- d'une largeur inférieure à 500 mm	5 %	A
	--- autres:		
7211.29.20	---- enroulés	5 %	A
7211.29.90	---- autres	5 %	A
7211.90	- autres:		
7211.90.01	-- d'une largeur inférieure à 500 mm	5 %	A
7211.90.09	-- autres	Exemption	A
72.12	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, plaqués ou revêtus:		
7212.10	- étamés:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7212.10.01	-- ouvrés	5 %	A
7212.10.09	-- autres	Exemption	A
7212.20	- zingués électrolytiquement:		
7212.20.10	-- d'une largeur inférieure à 500 mm	5 %	A
	-- autres:		
	--- d'une épaisseur excédant 1,6 mm:		
7212.20.20	---- enroulés	5 %	A
7212.20.30	---- autres	5 %	A
	--- autres:		
7212.20.40	---- ouvrés	5 %	A
7212.20.90	---- autres	5 %	A
7212.30	- autrement zingués:		
7212.30.01	-- d'une largeur inférieure à 500 mm	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	-- autres:		
	--- d'une épaisseur excédant 1,9 mm:		
7212.30.11	---- ouverts	5 %	A
7212.30.19	---- autres	5 %	A
	--- autres:		
7212.30.21	---- ouverts	5 %	A
7212.30.29	---- autres	5 %	A
7212.40	- peints, vernis ou revêtus de matières plastiques:		
	-- d'une largeur inférieure à 500 mm:		
7212.40.01	--- ouverts	5 %	A
7212.40.09	--- autres	5 %	A
	-- autres:		
7212.40.11	--- ouverts	Exemption	A
7212.40.19	--- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7212.50	- autrement revêtus:		
	-- d'une largeur inférieure à 500 mm:		
7212.50.01	--- ouvrés	5 %	A
7212.50.09	--- autres	Exemption	A
7212.50.18	-- autres	Exemption	A
7212.60	- plaqués:		
	-- d'une largeur inférieure à 500 mm:		
7212.60.01	--- ouvrés	5 %	A
7212.60.09	--- autres	Exemption	A
7212.60.18	-- autres	Exemption	A
72.13	Fil machine en fer ou en aciers non alliés:		
7213.10	- comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage:		
7213.10.10	-- dont la section transversale est en forme de "cercle aplati" ou de "rectangle modifié"	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7213.10.90	-- autres	5 %	A
7213.20	- en aciers de décolletage:		
7213.20.10	-- dont la section transversale est en forme de "cercle aplati" ou de "rectangle modifié"	Exemption	A
7213.20.90	-- autres	5 %	A
	- autres:		
7213.91	-- de section circulaire d'un diamètre inférieur à 14 mm:		
7213.91.10	--- dont la section transversale est en forme de "cercle aplati" ou de "rectangle modifié"	Exemption	A
7213.91.90	--- autres	5 %	A
7213.99	-- autres:		
7213.99.10	--- dont la section transversale est en forme de "cercle aplati" ou de "rectangle modifié"	Exemption	A
7213.99.90	--- autres	5 %	A
72.14	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7214.10.00	- forgées	5 %	A
7214.20	- comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage:		
7214.20.10	-- dont la section transversale est en forme de "cercle aplati" ou de "rectangle modifié"	Exemption	A
7214.20.90	-- autres	5 %	A
7214.30	- en aciers de décolletage:		
7214.30.10	-- dont la section transversale est en forme de "cercle aplati" ou de "rectangle modifié"	Exemption	A
7214.30.90	-- autres	5 %	A
	- autres:		
7214.91.00	-- de section transversale rectangulaire	5 %	A
7214.99	-- autres:		
7214.99.10	--- dont la section transversale est en forme de "cercle aplati" ou de "rectangle modifié"	Exemption	A
7214.99.90	--- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
72.15	Autres barres en fer ou en aciers non alliés:		
7215.10.00	- en aciers de décolletage, simplement obtenues ou parachevées à froid	5 %	A
7215.50	- autres, simplement obtenues ou parachevées à froid:		
7215.50.10	-- dont la section transversale est en forme de "cercle aplati" ou de "rectangle modifié"	5 %	A
	-- autres:		
7215.50.20	--- contenant en poids moins de 0,6 % de carbone	5 %	A
	--- contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone:		
7215.50.30	---- Fil dressé d'un diamètre n'excédant pas 13 mm	5 %	A
7215.50.90	---- autres	5 %	A
7215.90.00	- autres	5 %	A
72.16	Profilés en fer ou en aciers non alliés:		
7216.10	- Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7216.10.01	-- Profilés en U: 76 mm x 38 mm x 6,7 kg/m	5 %	A
7216.10.09	-- autres	Exemption	A
	- Profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm:		
7216.21	-- Profilés en L:		
7216.21.01	--- à angles égaux	5 %	A
7216.21.09	--- autres	Exemption	A
7216.22.00	-- Profilés en T	Exemption	A
	- Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus:		
7216.31	-- Profilés en U:		
7216.31.01	--- 102 mm x 51 mm x 10,4 kg/m	5 %	A
7216.31.09	--- autres	Exemption	A
7216.32.00	-- Profilés en I	Exemption	A
7216.33.00	-- Profilés en H	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7216.40	- Profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus:		
7216.40.01	-- Profilés en L à angles égaux: 80 mm x 80 mm, d'une épaisseur comprise entre 5 mm et 13 mm	5 %	A
7216.40.09	-- autres	Exemption	A
7216.50.00	- autres profilés, simplement laminés ou filés à chaud	Exemption	A
	- Profilés, simplement obtenus ou parachevés à froid:		
7216.61.00	-- obtenus à partir de produits laminés plats	5 %	A
7216.69.00	-- autres	5 %	A
	- autres:		
7216.91.00	-- obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats	5 %	A
7216.99.00	-- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
72.17	Fils en fer ou en aciers non alliés:		
7217.10.00	- non revêtus, même polis	5 %	A
7217.20	- zingués:		
7217.20.10	-- contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	5 %	A
7217.20.90	-- autres	5 %	A
7217.30.00	- revêtus d'autres métaux communs	5 %	A
7217.90.00	- autres	5 %	A
	III. ACIERS INOXYDABLES		
72.18	Aciers inoxydables en lingots ou autres formes primaires; demi-produits en aciers inoxydables:		
7218.10.00	- Lingots et autres formes primaires	Exemption	A
	- autres:		
7218.91.00	-- de section transversale rectangulaire	Exemption	A
7218.99.00	-- autres	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
72.19	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus:		
	- simplement laminés à chaud, enroulés:		
7219.11.00	-- d'une épaisseur excédant 10 mm	Exemption	A
7219.12.00	-- d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	Exemption	A
7219.13.00	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	Exemption	A
7219.14.00	-- d'une épaisseur inférieure à 3 mm	Exemption	A
	- simplement laminés à chaud, non enroulés:		
7219.21.00	-- d'une épaisseur excédant 10 mm	Exemption	A
7219.22.00	-- d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	Exemption	A
7219.23.00	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	Exemption	A
7219.24.00	-- d'une épaisseur inférieure à 3 mm	Exemption	A
	- simplement laminés à froid:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7219.31.00	-- d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	Exemption	A
7219.32.00	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	Exemption	A
7219.33.00	-- d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	Exemption	A
7219.34.00	-- d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	Exemption	A
7219.35.00	-- d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	Exemption	A
7219.90.00	- autres	Exemption	A
72.20	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur inférieure à 600 mm:		
	- simplement laminés à chaud:		
7220.11.00	-- d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	Exemption	A
7220.12.00	-- d'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	Exemption	A
7220.20.00	- simplement laminés à froid	Exemption	A
7220.90	- autres:		
7220.90.01	-- d'une largeur n'excédant pas 500 mm	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7220.90.09	-- autres	Exemption	A
72.21	Fil machine en aciers inoxydables		
7221.00.00	Fil machine en aciers inoxydables	Exemption	A
72.22	Barres et profilés en aciers inoxydables:		
	- Barres simplement laminées ou filées à chaud:		
7222.11.00	-- de section circulaire	Exemption	A
7222.19.00	-- autres	Exemption	A
7222.20.00	- Barres simplement obtenues ou parachevées à froid	Exemption	A
7222.30.00	- autres barres	Exemption	A
7222.40.00	- Profilés	Exemption	A
72.23	Fils en aciers inoxydables		
7223.00.00	Fils en aciers inoxydables	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	IV. AUTRES ACIERS ALLIÉS, BARRES CREUSES POUR LE FORAGE, EN ACIERS ALLIÉS OU NON ALLIÉS		
72.24	Autres aciers alliés en lingots ou autres formes primaires; demi-produits en autres aciers alliés:		
7224.10.00	- Lingots et autres formes primaires	Exemption	A
7224.90.00	- autres	Exemption	A
72.25	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus:		
	- en aciers au silicium dits "magnétiques":		
7225.11	-- à grains orientés:		
7225.11.10	--- galvanisés	5 %	A
7225.11.90	--- autres	Exemption	A
7225.19	-- autres:		
7225.19.10	--- galvanisés	5 %	A
7225.19.90	--- autres	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7225.30	- autres, simplement laminés à chaud, enroulés:		
	-- en aciers à coupe rapide:		
7225.30.01	--- galvanisés	5 %	A
7225.30.09	--- autres	Exemption	A
7225.30.19	-- autres	Exemption	A
7225.40	- autres, simplement laminés à chaud, non enroulés:		
	-- en aciers à coupe rapide:		
7225.40.01	--- galvanisés	5 %	A
7225.40.09	--- autres	Exemption	A
7225.40.19	-- autres	Exemption	A
7225.50	- autres, simplement laminés à froid:		
	-- en aciers à coupe rapide:		
7225.50.01	--- galvanisés	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7225.50.09	--- autres	Exemption	A
7225.50.19	-- autres	Exemption	A
	- autres:		
7225.91	-- zingués électrolytiquement:		
7225.91.10	--- galvanisés	5 %	A
7225.91.90	--- autres	Exemption	A
7225.92	-- autrement zingués:		
7225.92.10	--- galvanisés	5 %	A
7225.92.90	--- autres	Exemption	A
7225.99	-- autres:		
7225.99.10	--- galvanisés	5 %	A
7225.99.90	--- autres	Exemption	A
72.26	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm:		
	- en aciers au silicium dits "magnétiques":		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7226.11	-- à grains orientés:		
7226.11.10	--- galvanisés ou ouvrés	5 %	A
7226.11.90	--- autres	Exemption	A
7226.19	-- autres:		
7226.19.10	--- galvanisés ou ouvrés	5 %	A
7226.19.90	--- autres	Exemption	A
7226.20	- en aciers à coupe rapide:		
7226.20.01	-- galvanisés ou ouvrés	5 %	A
7226.20.18	-- autres	Exemption	A
	- autres:		
7226.91.00	-- simplement laminés à chaud	Exemption	A
7226.92.00	-- simplement laminés à froid	Exemption	A
7226.99	-- autres:		
7226.99.01	--- galvanisés ou ouvrés	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7226.99.18	--- autres	Exemption	A
72.27	Fil machine en autres aciers alliés:		
7227.10.00	- en aciers à coupe rapide	Exemption	A
7227.20.00	- en aciers silicomanganeux	Exemption	A
7227.90.00	- autres	Exemption	A
72.28	Barres et profilés en autres aciers alliés; barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés:		
7228.10.00	- Barres en aciers à coupe rapide	Exemption	A
7228.20.00	- Barres en aciers silicomanganeux	Exemption	A
7228.30.00	- autres barres, simplement laminées ou filées à chaud	Exemption	A
7228.40.00	- autres barres, simplement forgées	Exemption	A
7228.50.00	- autres barres, simplement obtenues ou parachevées à froid	Exemption	A
7228.60.00	- autres barres	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7228.70.00	- Profilés	Exemption	A
7228.80.00	- Barres creuses pour le forage	Exemption	A
72.29	Fils en autres aciers alliés:		
7229.20.00	- en aciers silicomanganeux	Exemption	A
7229.90.00	- autres	Exemption	A
73	OUVRAGES EN FONTE, FER OU ACIER		
73.01	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier:		
7301.10.00	- Palplanches	Exemption	A
7301.20.00	- Profilés	5 %	A
73.02	Éléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier: rails, contre-rails et crémaillères, aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou changement de voies, traverses, éclisses, coussinets, coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7302.10.00	- Rails	Exemption	A
7302.30.00	- Aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies	Exemption	A
7302.40.00	- Éclisses et selles d'assise	Exemption	A
7302.90.00	- autres	Exemption	A
73.03	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte		
7303.00.00	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte	5 %	A
73.04	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier:		
	- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs:		
7304.11.00	-- en aciers inoxydables	5 %	A
7304.19.00	-- autres	5 %	A
	- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz:		
7304.22.00	-- Tiges de forage en aciers inoxydables	5 %	A
7304.23.00	-- autres tiges de forage	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7304.24.00	-- autres, en aciers inoxydables	5 %	A
7304.29.00	-- autres	5 %	A
	- autres, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés		
7304.31	-- étirés ou laminés à froid:		
7304.31.01	--- Tubes de chaudière	Exemption	A
7304.31.09	--- autres	5 %	A
7304.39	-- autres:		
7304.39.01	--- Tubes de chaudière	Exemption	A
7304.39.09	--- autres	5 %	A
	- autres, de section circulaire, en aciers inoxydables:		
7304.41	-- étirés ou laminés à froid:		
7304.41.01	--- Tubes de chaudière	Exemption	A
7304.41.09	--- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7304.49	-- autres:		
7304.49.01	--- Tubes de chaudière	Exemption	A
7304.49.09	--- autres	5 %	A
	- autres, de section circulaire, en autres aciers alliés:		
7304.51	-- étirés ou laminés à froid:		
7304.51.01	--- Tubes de chaudière	Exemption	A
7304.51.09	--- autres	5 %	A
7304.59	-- autres:		
7304.59.01	--- Tubes de chaudière	Exemption	A
7304.59.09	--- autres	5 %	A
7304.90	- autres:		
7304.90.01	-- Tubes de chaudière	Exemption	A
7304.90.09	-- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
73.05	Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple), de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier:		
	- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs:		
7305.11.00	-- soudés longitudinalement à l'arc immergé	5 %	A
7305.12.00	-- soudés longitudinalement, autres	5 %	A
7305.19.00	-- autres	5 %	A
7305.20.00	- Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	5 %	A
	- autres, soudés:		
7305.31	-- soudés longitudinalement:		
7305.31.01	--- Tubes de chaudière	Exemption	A
7305.31.09	--- Conduites forcées en acier, même frettées, du type utilisé pour les installations hydro-électriques	5 %	A
7305.31.19	--- autres	5 %	A
7305.39	-- autres:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7305.39.01	--- Tubes de chaudière	Exemption	A
7305.39.09	--- Conduites forcées en acier, même frettées, du type utilisé pour les installations hydro-électriques	5 %	A
7305.39.19	--- autres	5 %	A
7305.90	- autres:		
7305.90.01	-- Tubes de chaudière	Exemption	A
7305.90.09	-- Conduites forcées en acier, même frettées, du type utilisé pour les installations hydro-électriques	5 %	A
7305.90.19	-- autres	5 %	A
73.06	Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier:		
	- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs:		
7306.11.00	-- soudés, en aciers inoxydables	5 %	A
7306.19.00	-- autres	5 %	A
	- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7306.21.00	-- soudés, en aciers inoxydables	5 %	A
7306.29.00	-- autres	5 %	A
7306.30	- autres, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés:		
7306.30.01	-- Tubes de chaudière	Exemption	A
7306.30.09	-- Conduites forcées en acier, même frettées, du type utilisé pour les installations hydro-électriques	5 %	A
7306.30.19	-- autres	5 %	A
7306.40	- autres, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables:		
7306.40.01	-- Tubes de chaudière	Exemption	A
7306.40.09	-- Conduites forcées en acier, même frettées, du type utilisé pour les installations hydro-électriques	5 %	A
7306.40.19	-- autres	5 %	A
7306.50	- autres, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés:		
7306.50.01	-- Tubes de chaudière	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7306.50.09	-- Conduites forcées en acier, même frettées, du type utilisé pour les installations hydro-électriques	5 %	A
7306.50.19	-- autres	5 %	A
	- autres, soudés, de section non circulaire:		
7306.61.00	-- de section carrée ou rectangulaire	5 %	A
7306.69.00	-- de section non circulaire, autre que carrée ou rectangulaire	5 %	A
7306.90.00	- autres	5 %	A
73.07	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier:		
	- moulés:		
7307.11.00	-- en fonte non malléable	5 %	A
7307.19.00	-- autres	5 %	A
	- autres, en aciers inoxydables:		
7307.21	-- Brides:		
7307.21.01	--- de section circulaire	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7307.21.09	--- autres	Exemption	A
7307.22.00	-- Coudes, courbes et manchons, filetés	5 %	A
7307.23	-- Accessoires à souder bout à bout:		
7307.23.01	--- de section circulaire	5 %	A
7307.23.09	--- autres	Exemption	A
7307.29	-- autres:		
7307.29.01	--- filetés	5 %	A
	--- non filetés:		
7307.29.11	---- de section circulaire	5 %	A
7307.29.19	---- autres	Exemption	A
	- autres:		
7307.91	-- Brides:		
7307.91.01	--- filetées	5 %	A
7307.91.09	--- non filetées	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7307.92.00	-- Coudes, courbes et manchons, filetés	5 %	A
7307.93.00	-- Accessoires à souder bout à bout	5 %	A
7307.99	-- autres:		
7307.99.01	--- filetés	5 %	A
7307.99.09	--- non filetés	5 %	A
73.08	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier, à l'exclusion des constructions préfabriquées du n° 94.06; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction:		
7308.10.00	- Ponts et éléments de ponts	5 %	A
7308.20.00	- Tours et pylônes	5 %	A
7308.30.00	- Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7308.40.00	- Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étagage	5 %	A
7308.90	- autres:		
7308.90.10	-- Tuiles	5 %	A
7308.90.90	-- autres	5 %	A
73.09	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge		
7309.00.00	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge:	5 %	A
73.10	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7310.10.00	- d'une contenance de 50 l ou plus	Exemption	A
	- d'une contenance de moins de 50 l:		
7310.21	-- Boîtes à fermer par soudage ou sertissage:		
7310.21.01	--- d'une contenance n'excédant pas 30 l	5 %	A
7310.21.09	--- autres	Exemption	A
7310.29	-- autres:		
7310.29.01	--- d'une contenance n'excédant pas 30 l	5 %	A
7310.29.09	--- autres	Exemption	A
73.11	Récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier		
7311.00.00	Récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier	5 %	A
73.12	Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité:		
7312.10.00	- Torons et câbles	5 %	A
7312.90.00	- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
73.13	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures		
7313.00	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures:		
7313.00.01	- Ronces artificielles en fer ou en acier	5 %	A
7313.00.09	- autres	Exemption	A
73.14	Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier:		
	- Toiles métalliques tissées:		
7314.12.00	-- Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables	5 %	A
7314.14.00	-- autres toiles métalliques tissées, en aciers inoxydables	5 %	A
7314.19.00	-- autres	5 %	A
7314.20.00	- Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 3 mm et dont les mailles ont une surface d'au moins 100 cm ²	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- autres grillages et treillis, soudés aux points de rencontre:		
7314.31.00	-- zingués	5 %	A
7314.39.00	-- autres	5 %	A
	- autres toiles métalliques, grillages et treillis:		
7314.41	-- zingués:		
7314.41.01	--- Grillages à mailles hexagonales	Exemption	A
7314.41.09	--- autres	5 %	A
7314.42	-- recouverts de matières plastiques:		
7314.42.01	--- Grillages à mailles hexagonales	Exemption	A
7314.42.09	--- autres	5 %	A
7314.49	-- autres:		
7314.49.01	--- Grillages à mailles hexagonales	Exemption	A
7314.49.09	--- autres	5 %	A
7314.50.00	- Tôles et bandes déployées	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
73.15	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier:		
	- Chaînes à maillons articulés et leurs parties:		
7315.11	-- Chaînes à rouleaux:		
7315.11.01	--- Chaînes de transmission	Exemption	A
7315.11.09	--- autres	5 %	A
7315.12	-- autres chaînes:		
7315.12.01	--- Chaînes d'une épaisseur n'excédant pas 2 mm	Exemption	A
7315.12.09	--- Chaînes de transmission	Exemption	A
7315.12.19	--- autres	5 %	A
7315.19	-- Parties:		
7315.19.01	--- de chaînes d'une épaisseur n'excédant pas 2 mm	Exemption	A
7315.19.09	--- de chaînes de transmission	Exemption	A
7315.19.19	--- autres	5 %	A
7315.20.00	- Chaînes antidérapantes	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- autres chaînes:		
7315.81	-- Chaînes à maillons à étais:		
7315.81.01	--- Chaînes de transmission	Exemption	A
7315.81.09	--- autres	5 %	A
7315.82	-- autres chaînes, à maillons soudés:		
7315.82.01	--- Chaînes d'une épaisseur n'excédant pas 2 mm	Exemption	A
7315.82.09	--- Chaînes de transmission; chaînes transporteuses	Exemption	A
7315.82.19	--- autres	5 %	A
7315.89	-- autres:		
7315.89.01	--- Chaînes d'une épaisseur n'excédant pas 2 mm	Exemption	A
7315.89.09	--- Chaînes de transmission	Exemption	A
7315.89.19	--- autres	5 %	A
7315.90	- autres parties:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7315.90.01	-- de chaînes d'une épaisseur n'excédant pas 2 mm	Exemption	A
7315.90.09	-- de chaînes de transmission; de chaînes transporteuses à maillons soudés	Exemption	A
7315.90.19	-- autres	5 %	A
73.16	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier		
7316.00.00	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	5 %	A
73.17	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées (autres que ceux du n° 83.05) et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre		
7317.00	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées (autres que ceux du n° 83.05) et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre:		
	- Clous, crochets, agrafes ondulées:		
7317.00.01	-- spécifiquement destinés à la fabrication de chaussures; clous décoratifs	Exemption	A
7317.00.09	-- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- Agrafes:		
7317.00.11	-- isolées	Exemption	A
7317.00.19	-- autres	5 %	A
7317.00.29	- autres	Exemption	A
73.18	Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier:		
	- Articles filetés:		
7318.11.00	-- Tire-fond	5 %	A
7318.12.00	-- autres vis à bois	5 %	A
7318.13.00	-- Crochets et pitons à pas de vis	Exemption	A
7318.14.00	-- Vis autotaraudeuses	5 %	A
7318.15	-- autres vis et boulons, même avec leurs écrous ou rondelles:		
7318.15.01	--- Goujons prisonniers et tiges filetés	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7318.15.09	--- autres	5 %	A
7318.16.00	-- Écrous	5 %	A
7318.19	-- autres:		
7318.19.01	--- Crampons et spikes pour chaussures	Exemption	A
7318.19.09	--- autres	5 %	A
	- Articles non filetés:		
7318.21.00	-- Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage	Exemption	A
7318.22.00	-- autres rondelles	5 %	A
7318.23.00	-- Rivets	Exemption	A
7318.24.00	-- Goupilles, chevilles et clavettes	Exemption	A
7318.29.00	-- autres	Exemption	A
73.19	Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier, non dénommées ni comprises ailleurs:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7319.40.00	- Épingles de sûreté et autres épingles	Exemption	A
7319.90.00	- autres	Exemption	A
73.20	Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier:		
7320.10	- Ressorts à lames et leurs lames:		
	-- Ressorts à lames pour suspension (sans manilles):		
	--- destinés à être utilisés dans l'assemblage de véhicules automobiles, selon les spécifications que pourrait définir le ministre conformément à la section 14 de la présente loi:		
7320.10.02	---- pour véhicules automobiles destinés au transport de personnes du n° 87.03 et autres véhicules du n° 87.04 d'un poids en charge maximal n'excédant pas 3 500 kg	10 %	A
7320.10.03	---- pour véhicules des n°s 87.02 et 87.05, ainsi que pour tracteurs routiers du n° 87.01 et véhicules du n° 87.04 d'un poids en charge maximal excédant 3 500 kg mais n'excédant pas 10 500 kg	5 %	A
7320.10.05	---- pour autres véhicules d'un poids en charge maximal excédant 10 500 kg	Exemption	A
7320.10.09	--- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7320.10.19	-- autres ressorts pour véhicules	Exemption	A
7320.10.29	-- autres	5 %	A
7320.20	- Ressorts en hélice:		
	-- Ressorts de suspension et de sièges, en hélice:		
	--- destinés à être utilisés dans l'assemblage de véhicules automobiles, selon les spécifications que pourrait définir le ministre conformément à la section 14 de la présente loi:		
7320.20.02	---- pour véhicules automobiles destinés au transport de personnes du n° 87.03 et autres véhicules du n° 87.04 d'un poids en charge maximal n'excédant pas 3 500 kg	10 %	A
7320.20.03	---- pour véhicules des n°s 87.02 et 87.05, ainsi que pour tracteurs routiers du n° 87.01 et véhicules du n° 87.04 d'un poids en charge maximal excédant 3 500 kg mais n'excédant pas 10 500 kg	5 %	A
7320.20.05	---- pour autres véhicules d'un poids en charge maximal excédant 10 500 kg	Exemption	A
7320.20.09	--- autres	5 %	A
7320.20.19	-- autres ressorts pour véhicules	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7320.20.29	-- autres	5 %	A
7320.90	- autres:		
	-- Ressorts de suspension et de sièges, en hélice:		
	--- destinés à être utilisés dans l'assemblage de véhicules automobiles, selon les spécifications que pourrait définir le ministre conformément à la section 14 de la présente loi:		
7320.90.02	---- pour véhicules automobiles destinés au transport de personnes du n° 87.03 et autres véhicules du n° 87.04 d'un poids en charge maximal n'excédant pas 3 500 kg	10 %	A
7320.90.03	---- pour véhicules des n°s 87.02 et 87.05, ainsi que pour tracteurs routiers du n° 87.01 et véhicules du n° 87.04 d'un poids en charge maximal excédant 3 500 kg mais n'excédant pas 10 500 kg	5 %	A
7320.90.05	---- pour autres véhicules d'un poids en charge maximal excédant 10 500 kg	Exemption	A
7320.90.09	--- autres	5 %	A
7320.90.19	-- autres ressorts pour véhicules	Exemption	A
7320.90.29	-- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
73.21	Poêles, chaudières à foyer, cuisinières (y compris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non électriques similaires, à usage domestique, ainsi que leurs parties, en fonte, fer ou acier:		
	- Appareils de cuisson et chauffe-plats:		
7321.11	-- à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles:		
	--- Cuisinières à gaz à usage domestique:		
7321.11.02	---- Fourneaux à gaz d'extérieur	5 %	A
7321.11.08	---- autres	Exemption	A
7321.11.19	--- autres	5 %	A
7321.12.00	-- à combustibles liquides	5 %	A
7321.19	-- autres, y compris les appareils à combustibles solides:		
7321.19.01	--- à combustibles solides	5 %	A
7321.19.09	--- autres	5 %	A
	- autres appareils:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7321.81.00	-- à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles	5 %	A
7321.82.00	-- à combustibles liquides	5 %	A
7321.89	-- autres, y compris les appareils à combustibles solides:		
7321.89.01	--- à combustibles solides	5 %	A
7321.89.09	--- autres	5 %	A
7321.90	- Parties:		
7321.90.01	-- de cuisinières à gaz à usage domestique	Exemption	A
7321.90.09	-- autres	5 %	A
73.22	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier:		
	- Radiateurs et leurs parties:		
7322.11.00	-- en fonte	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7322.19.00	-- autres	5 %	A
7322.90.00	- autres	5 %	A
73.23	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou en acier:		
7323.10.00	- Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	5 %	A
	- autres:		
7323.91.00	-- en fonte, non émaillés	5 %	A
7323.92.00	-- en fonte émaillée	5 %	A
7323.93.00	-- en aciers inoxydables	5 %	A
7323.94.00	-- en fer ou en acier, émaillés	5 %	A
7323.99.00	-- autres	5 %	A
73.24	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier:		
7324.10.00	- Éviers et lavabos en aciers inoxydables	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- Baignoires:		
7324.21.00	-- en fonte, même émaillée	5 %	A
7324.29.00	-- autres	5 %	A
7324.90.00	- autres, y compris les parties	5 %	A
73.25	Autres ouvrages moulés en fonte, fer ou acier:		
7325.10	- en fonte non malléable:		
7325.10.01	-- Ouvrages en fonte, à l'état brut	5 %	A
7325.10.09	-- autres	5 %	A
	- autres:		
7325.91.00	-- Boulets et articles similaires pour broyeurs	Exemption	A
7325.99	-- autres:		
7325.99.01	--- Ouvrages coulés ou moulés, en acier, à l'état brut	5 %	A
7325.99.09	--- Pièges à lapin et autres pièges à double mâchoire	Exemption	A
7325.99.19	--- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
73.26	Autres ouvrages en fer ou en acier:		
	- forgés ou estampés mais non autrement travaillés:		
7326.11.00	-- Boulets et articles similaires pour broyeurs	Exemption	A
7326.19	-- autres:		
7326.19.01	--- Ouvrages coulés ou moulés, à l'état brut	5 %	A
7326.19.11	--- Piquets et poteaux de clôture, et accessoires pour ces articles	5 %	A
7326.19.19	--- autres	5 %	A
7326.20	- Ouvrages en fils de fer ou d'acier:		
7326.20.01	-- Boucles nasales pour animaux; boucles, bagues et autres dispositifs de marquage similaires pour l'identification d'animaux, d'oiseaux ou de poissons	Exemption	A
	-- autres:		
7326.20.11	--- Pièges à vermine animale	Exemption	A
7326.20.19	--- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7326.90	- autres:		
7326.90.01	-- Becs Bunsen; récipients gradués, autres qu'à usage domestique; creusets, supports de noyau (fonderie), bains de soudure; fourreaux et systèmes pour boulons d'ancrage; bobines et supports similaires pour films cinématographiques et photographiques; autres canettes, fusettes, bobines et supports similaires	Exemption	A
7326.90.09	-- autres	5 %	A
74	CUIVRE ET OUVRAGES EN CUIVRE		
74.01	Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre):		
7401.00.00	Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre):	Exemption	A
74.02	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique		
7402.00.00	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique	Exemption	A
74.03	Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute:		
	- Cuivre affiné:		
7403.11.00	-- Cathodes et sections de cathodes	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7403.12.00	-- Barres à fil (<i>wire-bars</i>)	Exemption	A
7403.13.00	-- Billettes	Exemption	A
7403.19.00	-- autres	Exemption	A
	- Alliages de cuivre:		
7403.21.00	-- à base de cuivre-zinc (laiton)	Exemption	A
7403.22.00	-- à base de cuivre-étain (bronze)	Exemption	A
7403.29.00	-- autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du n° 74.05):	Exemption	A
74.04	Déchets et débris de cuivre		
7404.00.00	Déchets et débris de cuivre	Exemption	A
74.05	Alliages mères de cuivre		
7405.00.00	Alliages mères de cuivre	Exemption	A
74.06	Poudres et paillettes de cuivre:		
7406.10.00	- Poudres à structure non lamellaire	Exemption	A
7406.20.00	- Poudres à structure lamellaire; paillettes	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
74.07	Barres et profilés en cuivre:		
7407.10	- en cuivre affiné:		
	-- Barres:		
7407.10.01	--- Fil machine	Exemption	A
7407.10.09	--- autres	5 %	A
7407.10.19	-- autres	5 %	A
	- en alliages de cuivre:		
7407.21	-- à base de cuivre-zinc (laiton):		
7407.21.01	--- Barres	5 %	A
7407.21.09	--- autres	5 %	A
7407.29	-- autres:		
7407.29.01	--- Barres	5 %	A
7407.29.09	--- autres	5 %	A
74.08	Fils de cuivre:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- en cuivre affiné:		
7408.11.00	-- dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6 mm	5 %	A
7408.19.00	-- autres	5 %	A
	- en alliages de cuivre:		
7408.21.00	-- à base de cuivre-zinc (laiton)	5 %	A
7408.22.00	-- à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	5 %	A
7408.29.00	-- autres	5 %	A
74.09	Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur excédant 0,15 mm:		
	- en cuivre affiné:		
7409.11.00	-- enroulées	Exemption	A
7409.19.00	-- autres	Exemption	A
	- en alliages à base de cuivre-zinc (laiton):		
7409.21.00	-- enroulées	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7409.29.00	-- autres	Exemption	A
	- en alliages à base de cuivre-étain (bronze):		
7409.31.00	-- enroulées	Exemption	A
7409.39.00	-- autres	Exemption	A
7409.40.00	- en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	Exemption	A
7409.90.00	- en autres alliages de cuivre	Exemption	A
74.10	Feuilles et bandes minces en cuivre (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matière plastique ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris):		
	- sans support:		
7410.11.00	-- en cuivre affiné	Exemption	A
7410.12.00	-- en alliages de cuivre	Exemption	A
	- sur support:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7410.21.00	-- en cuivre affiné	Exemption	A
7410.22.00	-- en alliages de cuivre	Exemption	A
74.11	Tubes et tuyaux en cuivre:		
7411.10	- en cuivre affiné:		
7411.10.01	-- dont le diamètre extérieur nominal est inférieur à 3 mm	Exemption	A
7411.10.09	-- dont le diamètre intérieur nominal est égal ou supérieur à 90 mm	Exemption	A
7411.10.19	-- autres	5 %	A
	- en alliages de cuivre:		
7411.21.00	-- à base de cuivre-zinc (laiton)	5 %	A
7411.22.00	-- à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	5 %	A
7411.29.00	-- autres	5 %	A
74.12	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7412.10.00	- en cuivre affiné	5 %	A
7412.20.00	- en alliages de cuivre	5 %	A
74.13	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité		
7413.00	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité:		
	- Tresses de mise à la masse:		
7413.00.01	-- destinés à être utilisés dans l'assemblage de véhicules automobiles, selon les spécifications que pourrait définir le ministre conformément à la section 14 de la présente loi	10 %	A
7413.00.09	-- autres	5 %	A
7413.00.19	- autres	5 %	A
74.15	Pointes, clous, punaises, crampons appointés (autres que ceux du n° 83.05) et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en cuivre:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7415.10	- Pointes et clous, punaises, crampons appointés et articles similaires:		
7415.10.01	-- spécifiquement destinés à la fabrication de chaussures	Exemption	A
7415.10.09	-- autres	5 %	A
	- autres articles, non filetés:		
7415.21.00	-- Rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort)	5 %	A
7415.29.00	-- autres	Exemption	A
	- autres articles, filetés:		
7415.33.00	-- Vis; boulons et écrous	5 %	A
7415.39.00	-- autres	Exemption	A
74.18	Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre:		
7418.10.00	- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7418.20.00	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	5 %	A
74.19	Autres ouvrages en cuivre:		
7419.10.00	- Chaînes, chaînettes et leurs parties	Exemption	A
	- autres:		
7419.91.00	-- coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés	5 %	A
7419.99	-- autres:		
7419.99.01	--- Boucles nasales pour animaux; boucles, bagues et autres dispositifs de marquage similaires pour l'identification d'animaux, d'oiseaux ou de poissons	Exemption	A
7419.99.09	--- Épingles (dont épingles de sûreté)	Exemption	A
7419.99.17	--- Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis en fils de cuivre; tôles et bandes déployées en cuivre	Exemption	A
7419.99.21	--- Ressorts en cuivre	Exemption	A
7419.99.25	--- Appareils non électriques de cuisson ou de chauffage, des types servant à des usages domestiques, et leurs parties, autres que du n° 74.18	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7419.99.29	--- autres	5 %	A
75	NICKEL ET OUVRAGES EN NICKEL		
75.01	Mattes de nickel, sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel:		
7501.10.00	- Mattes de nickel	Exemption	A
7501.20.00	- Sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel	Exemption	A
75.02	Nickel sous forme brute:		
7502.10.00	- Nickel non allié	Exemption	A
7502.20.00	- Alliages de nickel	Exemption	A
75.03	Déchets et débris de nickel		
7503.00.00	Déchets et débris de nickel	Exemption	A
75.04	Poudres et paillettes de nickel		
7504.00.00	Poudres et paillettes de nickel	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
75.05	Barres, profilés et fils, en nickel:		
	- Barres et profilés:		
7505.11.00	-- en nickel non allié	Exemption	A
7505.12.00	-- en alliages de nickel	Exemption	A
	- Fils:		
7505.21.00	-- en nickel non allié	Exemption	A
7505.22.00	-- en alliages de nickel	Exemption	A
75.06	Tôles, bandes et feuilles, en nickel:		
7506.10.00	- en nickel non allié	Exemption	A
7506.20.00	- en alliages de nickel	Exemption	A
75.07	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en nickel:		
	- Tubes et tuyaux:		
7507.11.00	-- en nickel non allié	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7507.12.00	-- en alliages de nickel	Exemption	A
7507.20.00	- Accessoires de tuyauterie	Exemption	A
75.08	Autres ouvrages en nickel		
7508.10.00	- Toiles métalliques et grillages, en fils de nickel	Exemption	A
7508.90.00	- autres	Exemption	A
76	ALUMINIUM ET OUVRAGES EN ALUMINIUM		
76.01	Aluminium sous forme brute:		
7601.10	- Aluminium non allié:		
7601.10.01	-- Barres	Exemption	A
7601.10.09	-- autres	Exemption	A
7601.20	- Alliages d'aluminium:		
7601.20.01	-- Barres	Exemption	A
7601.20.09	-- autres	Exemption	A
76.02	Déchets et débris d'aluminium		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7602.00.00	Déchets et débris d'aluminium	Exemption	A
76.03	Poudres et paillettes d'aluminium:		
7603.10.00	- Poudres à structure non lamellaire	Exemption	A
7603.20.00	- Poudres à structure lamellaire; paillettes	Exemption	A
76.04	Barres et profilés en aluminium:		
7604.10.00	- en aluminium non allié	5 %	A
	- en alliages d'aluminium:		
7604.21.00	-- Profilés creux	5 %	A
7604.29	-- autres:		
7604.29.01	--- Barres	5 %	A
7604.29.09	--- autres	5 %	A
76.05	Fils en aluminium:		
	- en aluminium non allié:		
7605.11.00	-- dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7605.19.00	-- autres	5 %	A
	- en alliages d'aluminium:		
7605.21.00	-- dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	5 %	A
7605.29.00	-- autres	5 %	A
76.06	Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm:		
	- de forme carrée ou rectangulaire:		
7606.11	-- en aluminium non allié:		
7606.11.01	--- ouvrées	5 %	A
7606.11.09	--- autres	5 %	A
7606.12	-- en alliages d'aluminium:		
7606.12.01	--- ouvrées	5 %	A
7606.12.09	--- autres	5 %	A
	- autres:		
7606.91	-- en aluminium non allié:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7606.91.01	--- ouvrées	5 %	A
7606.91.09	--- autres	5 %	A
7606.92	-- en alliages d'aluminium:		
7606.92.01	--- ouvrées	5 %	A
7606.92.09	--- autres	5 %	A
76.07	Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris):		
	- sans support:		
7607.11.00	-- simplement laminées	5 %	A
7607.19.00	-- autres	5 %	A
7607.20.00	- sur support	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
76.08	Tubes et tuyaux en aluminium:		
7608.10.00	- en aluminium non allié	5 %	A
7608.20.00	- en alliages d'aluminium	5 %	A
76.09	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium		
7609.00.00	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium	Exemption	A
76.10	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, par exemple), en aluminium, à l'exclusion des constructions préfabriquées du n° 94.06; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction:		
7610.10.00	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	5 %	A
7610.90.00	- autres	5 %	A
76.11	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7611.00.00	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	5 %	A
76.12	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge:		
7612.10.00	- Étuis tubulaires souples	5 %	A
7612.90	- autres:		
7612.90.01	-- Réservoirs de stockage	5 %	A
7612.90.09	-- Contenants vides ramenés, identifiables en tant que tels par les services douaniers	Exemption	A
	-- autres:		
7612.90.11	--- d'une contenance n'excédant pas 1 l	5 %	A
7612.90.19	--- d'une contenance excédant 1 l	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
76.13	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés		
7613.00.00	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés	Exemption	A
76.14	Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, non isolés pour l'électricité:		
7614.10.00	- avec âme en acier	5 %	A
7614.90.00	- autres	5 %	A
76.15	Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium:		
7615.10.00	- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	5 %	A
7615.20.00	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	5 %	A
76.16	Autres ouvrages en aluminium:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7616.10	- Pointes, clous, crampons appointés (autres que ceux du n° 83.05), vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires:		
7616.10.01	-- Rivets, goupilles, chevilles et clavettes	Exemption	A
7616.10.09	-- autres	5 %	A
	- autres:		
7616.91.00	-- Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium	Exemption	A
7616.99	-- autres:		
7616.99.10	--- Aiguilles à tricoter; aiguilles à crochet	Exemption	A
7616.99.20	--- Toiles, tissus renforcés et articles similaires, en fil d'aluminium	Exemption	A
7616.99.30	--- Tôles et bandes déployées	5 %	A
7616.99.40	--- Pièces pour bateaux	5 %	A
7616.99.50	--- Boucles nasales pour animaux; boucles, bagues et autres dispositifs de marquage similaires pour l'identification d'animaux, d'oiseaux ou de poissons	Exemption	A
7616.99.90	--- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
78	PLOMB ET OUVRAGES EN PLOMB		
78.01	Plomb sous forme brute:		
7801.10.00	- Plomb affiné	Exemption	A
	- autres:		
7801.91.00	-- contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids	Exemption	A
7801.99	-- autres:		
7801.99.01	--- Brasure	5 %	A
7801.99.09	--- autres	Exemption	A
78.02	Déchets et débris de plomb		
7802.00.00	Déchets et débris de plomb	Exemption	A
78.04	Tables, feuilles et bandes, en plomb; poudres et paillettes de plomb:		
	- Tables, feuilles et bandes:		
7804.11	-- Feuilles et bandes, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris):		
7804.11.01	--- Feuilles	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7804.11.09	--- autres	5 %	A
7804.19	-- autres:		
7804.19.01	--- Feuilles	Exemption	A
7804.19.09	--- autres	5 %	A
7804.20.00	- Poudres et paillettes	Exemption	A
78.06	Autres ouvrages en plomb:		
	- Barres, profilés et fils, en plomb:		
7806.00.01	-- Brasure	5 %	A
7806.00.09	-- autres	Exemption	A
7806.00.19	- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en plomb	Exemption	A
7806.00.29	- autres	5 %	A
79	ZINC ET OUVRAGES EN ZINC		
79.01	Zinc sous forme brute:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- Zinc non allié:		
7901.11.00	-- contenant en poids 99,99 % ou plus de zinc	Exemption	A
7901.12.00	-- contenant en poids moins de 99,99 % de zinc	Exemption	A
7901.20.00	- Alliages de zinc	Exemption	A
79.02	Déchets et débris de zinc		
7902.00.00	Déchets et débris de zinc	Exemption	A
79.03	Poussières, poudres et paillettes, de zinc:		
7903.10.00	- Poussières de zinc	Exemption	A
7903.90.00	- autres	Exemption	A
79.04	Barres, profilés et fils, en zinc		
7904.00.00	Barres, profilés et fils, en zinc	Exemption	A
79.05	Tôles, feuilles et bandes, en zinc		
7905.00.00	Tôles, feuilles et bandes, en zinc	Exemption	A
79.07	Autres ouvrages en zinc:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
7907.00.01	- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en zinc	Exemption	A
7907.00.09	- autres	5 %	A
80	ÉTAIN ET OUVRAGES EN ÉTAIN		
80.01	Étain sous forme brute:		
8001.10.00	- Étain non allié	Exemption	A
8001.20.00	- Alliages d'étain	Exemption	A
80.02	Déchets et débris d'étain		
8002.00.00	Déchets et débris d'étain	Exemption	A
80.03	Barres, profilés et fils, en étain		
8003.00.00	Barres, profilés et fils, en étain	Exemption	A
80.07	Autres ouvrages en étain:		
8007.00.01	- Tôles et bandes en étain, d'une épaisseur excédant 0,2 mm	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8007.00.09	- Feuilles et bandes minces en étain (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris); poudres et paillettes en étain	Exemption	A
8007.00.19	- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en étain	Exemption	A
8007.00.29	- autres	5 %	A
81	AUTRES MÉTAUX COMMUNS; CERMETS; OUVRAGES EN CES MATIÈRES		
81.01	Tungstène (wolfram) et ouvrages en tungstène, y compris les déchets et débris:		
8101.10.00	- Poudres	Exemption	A
	- autres:		
8101.94.00	-- Tungstène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	Exemption	A
8101.96.00	-- Fils	Exemption	A
8101.97.00	-- Déchets et débris	Exemption	A
8101.99.00	-- autres	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
81.02	Molybdène et ouvrages en molybdène, y compris les déchets et débris:		
8102.10.00	- Poudres	Exemption	A
	- autres:		
8102.94.00	-- Molybdène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	Exemption	A
8102.95.00	-- Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	Exemption	A
8102.96.00	-- Fils	Exemption	A
8102.97.00	-- Déchets et débris	Exemption	A
8102.99.00	-- autres	Exemption	A
81.03	Tantale et ouvrages en tantale, y compris les déchets et débris:		
8103.20.00	- Tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; poudres	Exemption	A
8103.30.00	- Déchets et débris	Exemption	A
8103.90.00	- autres	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
81.04	Magnésium et ouvrages en magnésium, y compris les déchets et débris:		
	- Magnésium sous forme brute:		
8104.11.00	-- contenant au moins 99,8 % en poids de magnésium	Exemption	A
8104.19.00	-- autres	Exemption	A
8104.20.00	- Déchets et débris	Exemption	A
8104.30.00	- Copeaux, tournures et granulés calibrés; poudres	Exemption	A
8104.90.00	- autres	Exemption	A
81.05	Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt et ouvrages en cobalt, y compris les déchets et débris:		
8105.20.00	- Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres	Exemption	A
8105.30.00	- Déchets et débris	Exemption	A
8105.90.00	- autres	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
81.06	Bismuth et ouvrages en bismuth, y compris les déchets et débris		
8106.00.00	Bismuth et ouvrages en bismuth, y compris les déchets et débris	Exemption	A
81.07	Cadmium et ouvrages en cadmium, y compris les déchets et débris:		
8107.20.00	- Cadmium sous forme brute; poudres	Exemption	A
8107.30.00	- Déchets et débris	Exemption	A
8107.90.00	- autres	Exemption	A
81.08	Titane et ouvrages en titane, y compris les déchets et débris:		
8108.20.00	- Titane sous forme brute; poudres	Exemption	A
8108.30.00	- Déchets et débris	Exemption	A
8108.90.00	- autres	Exemption	A
81.09	Zirconium et ouvrages en zirconium, y compris les déchets et débris:		
8109.20.00	- Zirconium sous forme brute; poudres	Exemption	A
8109.30.00	- Déchets et débris	Exemption	A
8109.90.00	- autres	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
81.10	Antimoine et ouvrages en antimoine, y compris les déchets et débris:		
8110.10.00	- Antimoine sous forme brute; poudres	Exemption	A
8110.20.00	- Déchets et débris	Exemption	A
8110.90.00	- autres	Exemption	A
81.11	Manganèse et ouvrages en manganèse, y compris les déchets et débris		
8111.00.00	Manganèse et ouvrages en manganèse, y compris les déchets et débris	Exemption	A
81.12	Béryllium, chrome, germanium, vanadium, gallium, hafnium (celtium), indium, niobium (columbium), rhénium et thallium, ainsi que les ouvrages en ces métaux, y compris les déchets et débris:		
	- Béryllium:		
8112.12.00	-- sous forme brute; poudres	Exemption	A
8112.13.00	-- Déchets et débris	Exemption	A
8112.19.00	-- autres	Exemption	A
	- Chrome:		
8112.21.00	-- sous forme brute; poudres	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8112.22.00	-- Déchets et débris	Exemption	A
8112.29.00	-- autres	Exemption	A
	- Thallium:		
8112.51.00	-- sous forme brute; poudres	Exemption	A
8112.52.00	-- Déchets et débris	Exemption	A
8112.59.00	-- autres	Exemption	A
	- autres:		
8112.92.00	-- sous forme brute; déchets et débris; poudres	Exemption	A
8112.99.10	-- autres	Exemption	A
81.13	Cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris		
8113.00.00	Cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris	Exemption	A
82	OUTILS ET OUTILLAGE, ARTICLES DE COUTELLERIE ET COUVERTS DE TABLE, EN MÉTAUX COMMUNS; PARTIES DE CES ARTICLES, EN MÉTAUX COMMUNS		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
82.01	Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râteliers et râteaux; haches, serpes et outils similaires à tranchants; sécateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main:		
8201.10	- Bêches et pelles:		
8201.10.01	-- Bêches en acier forgé	5 %	A
8201.10.09	-- autres	5 %	A
8201.30	- Pioches, pics, houes, binettes, râteliers et râteaux:		
8201.30.01	-- Houes, binettes, râteliers et râteaux	5 %	A
8201.30.09	-- autres	Exemption	A
8201.40.00	- Haches, serpes et outils similaires à tranchants	Exemption	A
8201.50.00	- Sécateurs (y compris les cisailles à volaille) maniés à une main	Exemption	A
8201.60.00	- Cisailles à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8201.90	- autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main:		
8201.90.01	-- Cultivateurs	5 %	A
8201.90.09	-- autres	Exemption	A
82.02	Scies à main; lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage):		
8202.10	- Scies à main:		
8202.10.01	-- Scies à cadre tubulaire pour bois de chauffage ou bois à pâte	5 %	A
8202.10.09	-- autres	Exemption	A
8202.20.00	- Lames de scies à ruban	5 %	A
	- Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies):		
8202.31.00	-- avec partie travaillante en acier	5 %	A
8202.39.00	-- autres, y compris les parties	5 %	A
8202.40.00	- Chaînes de scies, dites "coupantes"	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- autres lames de scies:		
8202.91.00	-- Lames de scies droites, pour le travail des métaux	5 %	A
8202.99.00	-- autres	5 %	A
82.03	Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main:		
8203.10.00	- Limes, râpes et outils similaires	Exemption	A
8203.20.00	- Pinces (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires	Exemption	A
8203.30.00	- Cisailles à métaux et outils similaires	Exemption	A
8203.40.00	- Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires	Exemption	A
82.04	Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques); douilles de serrage interchangeables, même avec manches:		
	- Clés de serrage à main:		
8204.11.00	-- à ouverture fixe	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8204.12.00	-- à ouverture variable	Exemption	A
8204.20.00	- Douilles de serrage interchangeables, même avec manches	Exemption	A
82.05	Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs; lampes à souder et similaires; étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils ou de machines à découper par jet d'eau; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale:		
8205.10.00	- Outils de perçage, de filetage ou de taraudage	Exemption	A
8205.20.00	- Marteaux et masses	Exemption	A
8205.30.00	- Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois	Exemption	A
8205.40.00	- Tournevis	5 %	A
	- autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers):		
8205.51.00	-- d'économie domestique	5 %	A
8205.59	-- autres:		
8205.59.01	--- Bidons à pétrole	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8205.59.09	--- Tendeurs	5 %	A
8205.59.11	--- Pistolets graisseurs	5 %	A
8205.59.19	--- autres	Exemption	A
8205.60.00	- Lampes à souder	Exemption	A
8205.70	- Étaux, serre-joints et similaires:		
8205.70.01	-- Étaux en G	5 %	A
8205.70.09	-- autres	Exemption	A
8205.90	- autres, y compris des assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions de la présente position:		
8205.90.01	-- contenant des produits du n° 8205.40	5 %	A
8205.90.09	-- contenant des produits du n° 8205.51	5 %	A
8205.90.19	-- autres	Exemption	A
82.06	Outils d'au moins deux des n ^{os} 82.02 à 82.05, conditionnés en assortiments pour la vente au détail		
8206.00.00	Outils d'au moins deux des n ^{os} 82.02 à 82.05, conditionnés en assortiments pour la vente au détail	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
82.07	Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils (à emboutir, à estamper, à poinçonner, à tarauder, à fileter, à percer, à aléser, à brocher, à fraiser, à tourner, à visser, par exemple), y compris les filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux, ainsi que les outils de forage ou de sondage:		
	- Outils de forage ou de sondage:		
8207.13.00	-- avec partie travaillante en cermets	5 %	A
8207.19.00	-- autres, y compris les parties	5 %	A
8207.20.00	- Filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux	5 %	A
8207.30.00	- Outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner	5 %	A
8207.40.00	- Outils à tarauder ou à fileter	5 %	A
8207.50.00	- Outils à percer	5 %	A
8207.60.00	- Outils à aléser ou à brocher	5 %	A
8207.70.00	- Outils à fraiser	5 %	A
8207.80.00	- Outils à tourner	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8207.90.00	- autres outils interchangeable	5 %	A
82.08	Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques:		
8208.10.00	- pour le travail des métaux	5 %	A
8208.20.00	- pour le travail du bois	5 %	A
8208.30.00	- pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire	5 %	A
8208.40.00	- pour machines agricoles, horticoles ou forestières	5 %	A
8208.90.00	- autres	5 %	A
82.09	Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des cermets		
8209.00.00	Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des cermets	Exemption	A
82.10	Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons		
8210.00.00	Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
82.11	Couteaux (autres que ceux du n° 82.08) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes, et leurs lames:		
8211.10.00	- Assortiments	5 %	A
	- autres:		
8211.91	-- Couteaux de table à lame fixe:		
8211.91.01	--- Couteaux	5 %	A
	--- Parties:		
8211.91.11	---- Manches	Exemption	A
8211.91.19	---- autres	5 %	A
8211.92	-- autres couteaux à lame fixe:		
8211.92.01	--- Couteaux à désoperculer d'apiculteurs; serpettes ou couteaux à greffer; serpes coupe-lin	Exemption	A
8211.92.09	--- Couteaux de boucherie ou d'abattoir; couteaux de cuisine	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8211.92.19	--- autres	Exemption	A
	--- Parties:		
8211.92.21	---- Manches	Exemption	A
	---- autres:		
8211.92.31	----- des couteaux du n° 8211.92.01	Exemption	A
8211.92.39	----- des couteaux du n° 8211.92.09	5 %	A
8211.92.49	----- autres	Exemption	A
8211.93.00	-- Couteaux autres qu'à lame fixe, y compris les serpettes fermantes	Exemption	A
8211.94	-- Lames:		
8211.94.01	--- pour couteaux de boucherie ou d'abattoir; pour couteaux de cuisine et de table	5 %	A
8211.94.09	--- autres	Exemption	A
8211.95.00	-- Manches en métaux communs	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
82.12	Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes):		
8212.10.00	- Rasoirs	Exemption	A
8212.20.00	- Lames de rasoirs de sûreté, y compris les ébauches en bandes	Exemption	A
8212.90.00	- autres parties	Exemption	A
82.13	Ciseaux à doubles branches et leurs lames		
8213.00.00	Ciseaux à doubles branches et leurs lames	Exemption	A
82.14	Autres articles de coutellerie (tondeuses, fendoirs, couperets, hachoirs de bouchers ou de cuisine et coupe-papier, par exemple); outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles):		
8214.10.00	- Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames	5 %	A
8214.20.00	- Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)	Exemption	A
8214.90	- autres:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8214.90.01	-- Fendoirs et couperets de bouchers	Exemption	A
8214.90.09	-- autres	5 %	A
82.15	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires:		
8215.10.00	- Assortiments contenant au moins un objet argenté, doré ou platiné	5 %	A
8215.20.00	- autres assortiments	5 %	A
	- autres:		
8215.91	-- argentés, dorés ou platinés:		
8215.91.01	--- Articles	5 %	A
	--- Parties:		
8215.91.11	---- Manches	Exemption	A
8215.91.19	---- autres	5 %	A
8215.99	-- autres:		
8215.99.01	--- Articles	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	--- Parties:		
8215.99.11	---- Manches; ébauches pour la fabrication de cuillers, de fourchettes et de couteaux à beurre	Exemption	A
8215.99.19	---- autres	5 %	A
83	OUVRAGES DIVERS EN MÉTAUX COMMUNS		
83.01	Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs:		
8301.10.00	- Cadenas	5 %	A
8301.20.00	- Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles	Exemption	A
8301.30.00	- Serrures des types utilisés pour meubles	5 %	A
8301.40.00	- autres serrures; verrous	5 %	A
8301.50.00	- Fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure	Exemption	A
8301.60	- Parties:		
8301.60.01	-- des articles du n° 8301.50	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8301.60.09	-- autres	5 %	A
8301.70.00	- Clefs présentées isolément	Exemption	A
83.02	Garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets ou autres ouvrages de l'espèce; patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires, en métaux communs; roulettes avec monture en métaux communs; ferme-portes automatiques en métaux communs:		
8302.10.00	- Charnières de tous genres (y compris les paumelles et pentures)	5 %	A
8302.20.00	- Roulettes	5 %	A
8302.30	- autres garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles:		
8302.30.01	-- Mécanismes de fauteuils inclinables	5 %	A
8302.30.09	-- autres	Exemption	A
	- autres garnitures, ferrures et articles similaires:		
8302.41.00	-- pour bâtiments	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8302.42.00	-- autres, pour meubles	5 %	A
8302.49	-- autres:		
8302.49.01	--- Accessoires pour enrouleurs de stores à ressort et sellerie	Exemption	A
8302.49.09	--- autres	5 %	A
8302.50.00	- Patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires	5 %	A
8302.60.00	- Ferme-portes automatiques	5 %	A
83.03	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs		
8303.00.00	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs	5 %	A
83.04	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau du n° 94.03		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8304.00.00	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau du n° 94.03	5 %	A
83.05	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets similaires de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapissiers, emballeurs, par exemple), en métaux communs:		
8305.10.00	- Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs	5 %	A
8305.20.00	- Agrafes présentées en barrettes	5 %	A
8305.90.00	- autres, y compris les parties	5 %	A
83.06	Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires, non électriques, en métaux communs; statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs; cadres pour photographies, gravures ou similaires, en métaux communs; miroirs en métaux communs:		
8306.10	- Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires:		
8306.10.01	-- pour cycles	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8306.10.09	-- autres	5 %	A
	- Statuettes et autres objets d'ornement:		
8306.21.00	-- argentés, dorés ou platinés	5 %	A
8306.29.00	-- autres	5 %	A
8306.30.00	- Cadres pour photographies, gravures ou similaires; miroirs	5 %	A
83.07	Tuyaux flexibles en métaux communs, même avec leurs accessoires:		
8307.10.00	- en fer ou en acier	5 %	A
8307.90.00	- en autres métaux communs	5 %	A
83.08	Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, crochets, œillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements ou accessoires du vêtement, chaussures, bijouterie, bracelets-montres, livres, bâches, maroquinerie, sellerie, articles de voyage ou pour toutes confections; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs. Agrafes, crochets et œillets		
8308.10.00	- Agrafes, crochets et œillets	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8308.20	- Rivets tubulaires ou à tige fendue:		
8308.20.01	-- Rivets tubulaires, "aveugles"	5 %	A
8308.20.09	-- autres	Exemption	A
8308.90	- autres, y compris les parties:		
8308.90.01	-- Montures à fermoirs pour sacs à main et articles similaires	5 %	A
8308.90.09	-- Boucles, boucles-fermoirs et articles similaires	5 %	A
8308.90.19	-- autres	Exemption	A
83.09	Bouchons (y compris les bouchons-couronnes, les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs), couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires pour l'emballage, en métaux communs:		
8309.10.00	- Bouchons-couronnes	5 %	A
8309.90	- autres:		
8309.90.01	-- Bondes de fûts	Exemption	A
8309.90.09	-- autres bouchons et capsules pour bouteilles	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8309.90.11	-- Muselets; joints à usage domestique pour la conservation de produits agricoles	5 %	A
8309.90.19	-- autres	Exemption	A
83.10	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du n° 94.05:		
8310.00	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du n° 94.05:		
8310.00.01	- Plaques indicatrices, plaques-enseignes et écussons pour véhicules automobiles, autres que les plaques d'immatriculation	Exemption	A
8310.00.09	- autres	5 %	A
83.11	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour la métallisation par projection:		
8311.10.00	- Électrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8311.20.00	- Fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs	5 %	A
8311.30.00	- Baguettes enrobées et fils fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs	5 %	A
8311.90	- autres:		
8311.90.01	-- Fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour la métallisation par projection	Exemption	A
8311.90.09	-- autres	5 %	A
84	RÉACTEURS NUCLÉAIRES, CHAUDIÈRES, MACHINES, APPAREILS ET ENGINS MÉCANIQUES; PARTIES DE CES MACHINES OU APPAREILS		
84.01	Réacteurs nucléaires; éléments combustibles (cartouches) non irradiés pour réacteurs nucléaires; machines et appareils pour la séparation isotopique:		
8401.10.00	- Réacteurs nucléaires	Exemption	A
8401.20.00	- Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties	Exemption	A
8401.30.00	- Éléments combustibles (cartouches) non irradiés	Exemption	A
8401.40.00	- Parties de réacteurs nucléaires	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
84.02	Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur), autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression; chaudières dites "à eau surchauffée":		
	- Chaudières à vapeur:		
8402.11.00	-- Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur excédant 45 t	5 %	A
8402.12.00	-- Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur n'excédant pas 45 t	5 %	A
8402.19.00	-- autres chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes	5 %	A
8402.20.00	- Chaudières dites "à eau surchauffée"	5 %	A
8402.90.00	- Parties	5 %	A
84.03	Chaudières pour le chauffage central autres que celles du n° 84.02:		
8403.10.00	- Chaudières	5 %	A
8403.90.00	- Parties	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
84.04	Appareils auxiliaires pour chaudières des n ^{os} 84.02 ou 84.03 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, par exemple); condenseurs pour machines à vapeur:		
8404.10.00	- Appareils auxiliaires pour chaudières des n ^{os} 84.02 ou 84.03	5 %	A
8404.20.00	- Condenseurs pour machines à vapeur	5 %	A
8404.90.00	- Parties	5 %	A
84.05	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs:		
8405.10.00	- Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs	5 %	A
8405.90.00	- Parties	5 %	A
84.06	Turbines à vapeur:		
8406.10.00	- Turbines pour la propulsion de bateaux	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- autres turbines:		
8406.81.00	-- d'une puissance excédant 40 MW	Exemption	A
8406.82.00	-- d'une puissance n'excédant pas 40 MW	Exemption	A
8406.90.00	- Parties	Exemption	A
84.07	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion):		
8407.10.00	- Moteurs pour l'aviation	Exemption	A
	- Moteurs pour la propulsion de bateaux:		
8407.21.00	-- du type hors-bord	Exemption	A
8407.29.00	-- autres	5 %	A
	- Moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87:		
8407.31	-- d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³ :		
8407.31.01	--- Moteurs pour cycles et tracteurs	Exemption	A
8407.31.09	--- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8407.32	-- d'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³ :		
8407.32.01	--- Moteurs pour cycles et tracteurs	Exemption	A
8407.32.09	--- autres	5 %	A
8407.33	-- d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 1 000 cm ³ :		
8407.33.01	--- Moteurs pour cycles et tracteurs	Exemption	A
8407.33.09	--- autres	5 %	A
8407.34	-- d'une cylindrée excédant 1 000 cm ³ :		
8407.34.01	---- Moteurs pour cycles et tracteurs	Exemption	A
8407.34.09	--- autres	5 %	A
8407.90.00	- autres moteurs	Exemption	A
84.08	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel):		
8408.10	- Moteurs pour la propulsion de bateaux:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8408.10.01	-- hors bord	Exemption	A
8408.10.09	-- autres	5 %	A
8408.20	- Moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87:		
8408.20.01	-- Moteurs pour cycles et tracteurs	Exemption	A
8408.20.09	-- autres	5 %	A
8408.90.00	- autres moteurs	Exemption	A
84.09	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n ^{os} 84.07 ou 84.08:		
8409.10.00	- de moteurs pour l'aviation	Exemption	A
8409.99	- autres:		
8409.91	-- reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles:		
8409.91.01	--- Pistons, enveloppes de cylindre, segments, soupapes et sièges de soupape rapportés, silencieux d'échappement	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	--- autres parties:		
8409.91.11	---- de moteurs pour cycles et tracteurs	Exemption	A
	---- d'autres moteurs de véhicules:		
8409.91.21	----- Moteurs à bloc court	5 %	A
8409.91.29	----- autres	Exemption	A
8409.91.39	---- autres	Exemption	A
8409.99	-- autres:		
8409.99.01	--- Pistons, enveloppes de cylindre, segments, soupapes et sièges de soupape rapportés, silencieux d'échappement	5 %	A
	--- autres parties:		
8409.99.11	---- de moteurs pour cycles et tracteurs	Exemption	A
	---- d'autres moteurs de véhicules:		
8409.99.21	----- Moteurs à bloc court	5 %	A
8409.99.29	----- autres	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8409.99.39	---- autres	Exemption	A
84.10	Turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs:		
	- Turbines et roues hydrauliques:		
8410.11.00	-- d'une puissance n'excédant pas 1 000 kW	Exemption	A
8410.12.00	-- d'une puissance excédant 1 000 kW mais n'excédant pas 10 000 kW	Exemption	A
8410.13.00	-- d'une puissance excédant 10 000 kW	Exemption	A
8410.90.00	- Parties, y compris les régulateurs	Exemption	A
84.11	Turboréacteurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz:		
	- Turboréacteurs:		
8411.11.00	-- d'une poussée n'excédant pas 25 kN	Exemption	A
8411.12.00	-- d'une poussée excédant 25 kN	Exemption	A
	- Turbopropulseurs:		
8411.21.00	-- d'une puissance n'excédant pas 1 100 kW	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8411.22.00	-- d'une puissance excédant 1 100 kW	Exemption	A
	- autres turbines à gaz:		
8411.81.00	-- d'une puissance n'excédant pas 5 000 kW	Exemption	A
8411.82.00	-- d'une puissance excédant 5 000 kW	Exemption	A
	- Parties:		
8411.91.00	-- de turboréacteurs ou de turbopropulseurs	Exemption	A
8411.99.00	-- autres	Exemption	A
84.12	Autres moteurs et machines motrices:		
8412.10.00	- Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	Exemption	A
	- Moteurs hydrauliques:		
8412.21.00	-- à mouvement rectiligne (cylindres)	5 %	A
8412.29	-- autres:		
8412.29.10	--- Unités de propulsion par jet pour bateaux	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8412.29.90	--- autres	Exemption	A
	- Moteurs pneumatiques:		
8412.31.00	-- à mouvement rectiligne (cylindres)	5 %	A
8412.39.00	-- autres	Exemption	A
8412.80.00	- autres	Exemption	A
8412.90	- Parties:		
8412.90.01	-- de cylindres hydrauliques ou pneumatiques	5 %	A
8412.90.09	-- d'unités de propulsion par jet pour bateaux	5 %	A
8412.90.19	-- autres	Exemption	A
84.13	Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur; élévateurs à liquides:		
	- Pompes comportant un dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif:		
8413.11.00	-- Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8413.19.00	-- autres	5 %	A
8413.20.00	- Pompes actionnées à la main, autres que celles des n ^{os} 8413.11 ou 8413.19	5 %	A
8413.30	- Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression:		
8413.30.01	-- Pompes à huile	Exemption	A
8413.30.09	-- autres	5 %	A
8413.40.00	- Pompes à béton	5 %	A
8413.50	- autres pompes volumétriques alternatives:		
8413.50.01	-- Pompes immergées	Exemption	A
8413.50.09	-- autres	5 %	A
8413.60	- autres pompes volumétriques rotatives:		
8413.60.01	-- Pompes immergées	Exemption	A
8413.60.09	-- autres	5 %	A
8413.70	- autres pompes centrifuges:		
8413.70.01	-- Pompes immergées	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8413.70.09	-- autres	5 %	A
	- autres pompes; élévateurs à liquides:		
8413.81	-- Pompes:		
8413.81.01	--- Pompes hydrauliques de direction, spécifiquement destinées aux véhicules automobiles	Exemption	A
8413.81.09	--- Pompes immergées	Exemption	A
8413.81.19	--- autres	5 %	A
8413.82.00	-- Élévateurs à liquides	5 %	A
	- Parties:		
8413.91	-- de pompes:		
	--- de pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression:		
8413.91.01	---- de pompes à huile	Exemption	A
8413.91.09	---- autres	5 %	A
8413.91.11	--- de pompes immergées	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	--- autres:		
8413.91.21	---- de pompes hydrauliques de direction, spécifiquement destinées aux véhicules automobiles	Exemption	A
8413.91.29	---- autres	5 %	A
8413.92.00	-- d'élévateurs à liquides	5 %	A
84.14	Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes:		
8414.10	- Pompes à vide:		
8414.10.01	-- utilisables dans les véhicules automobiles	Exemption	A
8414.10.09	-- autres	5 %	A
8414.20.00	- Pompes à air, à main ou à pied	Exemption	A
8414.30.00	- Compresseurs des types utilisés dans les équipements frigorifiques	Exemption	A
8414.40.00	- Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables	5 %	A
	- Ventilateurs:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8414.51.00	-- Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 125 W	5 %	A
8414.59	-- autres:		
8414.59.01	--- Ventilateurs pour moteurs de véhicules automobiles	Exemption	A
8414.59.05	--- Ventilateurs du type utilisé exclusivement ou principalement pour les microprocesseurs de refroidissement, les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information ou leurs unités	2.5 %	A
8414.59.09	--- autres	5 %	A
8414.60.00	- Hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm	5 %	A
8414.80	- autres:		
8414.80.01	-- Compresseurs	5 %	A
	-- autres compresseurs:		
8414.80.11	--- Générateurs à pistons libres pour turbines à gaz; compresseurs pour véhicules automobiles	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8414.80.19	--- autres	5 %	A
8414.80.29	-- autres	Exemption	A
8414.90	- Parties:		
	-- de compresseurs:		
8414.90.01	--- montés sur châssis à roues	5 %	A
8414.90.09	--- autres	5 %	A
	-- d'autres compresseurs:		
8414.90.11	--- des types utilisés dans les équipements frigorifiques	Exemption	A
8414.90.19	--- de générateurs à pistons libres pour turbines à gaz; de compresseurs pour véhicules automobiles	Exemption	A
8414.90.29	--- autres	5 %	A
	-- de pompes à vide:		
8414.90.31	--- utilisables dans les véhicules automobiles	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8414.90.39	---- autres	5 %	A
	-- de ventilateurs et hottes:		
8414.90.41	--- de ventilateurs pour véhicules automobiles	Exemption	A
8414.90.49	--- autres	5 %	A
8414.90.59	-- autres	Exemption	A
84.15	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément:		
8415.10.10	- des types conçus pour être fixés sur une fenêtre, un mur, un plafond ou sur le sol, formant un seul corps ou du type "split-system" (systèmes à éléments séparés)	5 %	A
8415.20.00	- du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles	5 %	A
	- autres:		
8415.81.00	-- avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique (pompes à chaleur réversibles)	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8415.82.10	-- autres, avec dispositif de réfrigération	5 %	A
8415.83.10	-- sans dispositif de réfrigération	5 %	A
8415.90.00	- Parties	5 %	A
84.16	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires:		
8416.10.00	- Brûleurs à combustibles liquides	5 %	A
8416.20.00	- autres brûleurs, y compris les brûleurs mixtes	5 %	A
8416.30.00	- Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires	5 %	A
8416.90.00	- Parties	5 %	A
84.17	Fours industriels ou de laboratoires, y compris les incinérateurs, non électriques:		
8417.10	- Fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8417.10.01	-- industriels	5 %	A
8417.10.09	-- de laboratoires	Exemption	A
8417.20.00	- Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie	5 %	A
8417.80	- autres:		
8417.80.01	-- industriels	5 %	A
8417.80.09	-- de laboratoires	Exemption	A
8417.90	- Parties:		
8417.90.01	-- de fours industriels	5 %	A
8417.90.09	-- de fours de laboratoire	Exemption	A
84.18	Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84.15:		
8418.10.00	- Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes extérieures séparées	5 %	A
	- Réfrigérateurs de type ménager:		
8418.21.00	-- à compression	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8418.29.00	-- autres	5 %	A
8418.30.00	- Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, d'une capacité n'excédant pas 800 l	5 %	A
8418.40.00	- Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 l	5 %	A
8418.50.00	- autres meubles (coffres, armoires, vitrines, comptoirs et similaires) pour la conservation et l'exposition de produits, incorporant un équipement pour la production du froid	5 %	A
	- autres matériel, machines et appareils pour la production du froid; pompes à chaleur:		
8418.61.00	-- Pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84.15	5 %	A
8418.69.00	-- autres	5 %	A
	- Parties:		
8418.91.00	-- Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	5 %	A
8418.99.00	-- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
84.19	Appareils, dispositifs ou équipements de laboratoire, même chauffés électriquement (à l'exclusion des fours et autres appareils du n° 85.14), pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation ou le refroidissement, autres que les appareils domestiques; chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation:		
	- Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation:		
8419.11	-- à chauffage instantané, à gaz:		
8419.11.01	--- à usage domestique	Exemption	A
8419.11.09	--- autres	5 %	A
8419.19.00	-- autres	5 %	A
8419.20.00	- Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires	5 %	A
	- Séchoirs:		
8419.31.00	-- pour produits agricoles	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8419.32.00	-- pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons	5 %	A
8419.39.00	-- autres	5 %	A
8419.40.00	- Appareils de distillation ou de rectification	5 %	A
8419.50	- Échangeurs de chaleur:		
8419.50.10	-- Échangeurs de chaleur fabriqués à partir de fluoropolymères dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 3 cm	5 %	A
8419.50.90	-- autres	5 %	A
8419.60.00	- Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz	5 %	A
	- autres appareils et dispositifs:		
8419.81.00	-- pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments	5 %	A
8419.89	-- autres:		
8419.89.01	--- Pasteurisateurs et refroidisseurs de produits laitiers	5 %	A
8419.89.05	--- Appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour la production de semi-conducteurs	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8419.89.09	--- autres	5 %	A
8419.90	- Parties:		
8419.90.01	-- de chauffe-eau instantanés à gaz, à usage domestique	Exemption	A
8419.90.09	-- de pasteurisateurs et refroidisseurs de produits laitiers	5 %	A
8419.90.15	-- d'appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour la production de semi-conducteurs	Exemption	A
8419.90.19	-- autres	5 %	A
84.20	Calandres et laminoirs, autres que pour les métaux ou le verre, et cylindres pour ces machines:		
8420.10	- Calandres et laminoirs:		
8420.10.10	-- Laminoirs à rouleaux utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de substrats pour circuits imprimés ou de circuits imprimés	5 %	A
8420.10.90	-- autres	5 %	A
	- Parties:		
8420.91.00	-- Cylindres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8420.99.00	-- autres	5 %	A
84.21	Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz:		
	- Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges:		
8421.11.00	-- Écrémeuses	Exemption	A
8421.12.00	-- Essoreuses à linge	5 %	A
8421.19.00	-- autres	Exemption	A
	- Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides:		
8421.21.00	-- pour la filtration ou l'épuration des eaux	5 %	A
8421.22.00	-- pour la filtration ou l'épuration des boissons autres que l'eau	5 %	A
8421.23.00	-- pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression	5 %	A
8421.29	-- autres:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8421.29.10	--- Machines ou appareils pour la filtration ou la purification de liquides, composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice n'excède pas 140 microns	4,75 %	A
8421.29.90	--- autres	5 %	A
	- Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz:		
8421.31.00	-- Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	5 %	A
8421.39	-- autres:		
	--- Cyclones pour la filtration ou l'épuration des gaz:		
8421.39.10	---- Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm	5 %	A
8421.39.20	---- autres	5 %	A
	--- autres:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8421.39.30	---- Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm	4,125 %	A
8421.39.90	---- autres	5 %	A
	- Parties:		
8421.91.00	-- de centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges	Exemption	A
8421.99	-- autres:		
	--- d'appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz (à l'exclusion des cyclones):		
8421.99.10	---- Parties d'appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8421.99.20	---- autres	5 %	A
	--- autres:		
8421.99.30	---- Parties d'appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm	4,75 %	A
8421.99.90	---- autres	5 %	A
84.22	Machines à laver la vaisselle; machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients; machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; autres machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable); machines et appareils à gazéifier les boissons:		
	- Machines à laver la vaisselle:		
8422.11.00	-- de type ménager	5 %	A
8422.19.00	-- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8422.20	- Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients:		
8422.20.01	-- Machines servant à nettoyer les bouteilles ou autres récipients	Exemption	A
8422.20.09	-- autres	5 %	A
8422.30	- Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; machines et appareils à gazéifier les boissons:		
8422.30.01	-- Machines et appareils à gazéifier les boissons	Exemption	A
8422.30.09	-- autres	5 %	A
8422.40	- autres machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable):		
8422.40.01	-- Machines et appareils à emballer ou à emballer le beurre	5 %	A
8422.40.09	-- autres	5 %	A
8422.90	- Parties:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	-- de machines à laver la vaisselle:		
8422.90.01	--- de type ménager	5 %	A
8422.90.09	--- autres	5 %	A
8422.90.11	-- de machines servant à nettoyer les bouteilles ou autres récipients	Exemption	A
8422.90.19	-- de machines et d'appareils à gazéifier les boissons	Exemption	A
8422.90.21	-- de machines et appareils à emballer le beurre	5 %	A
8422.90.29	-- autres	5 %	A
84.23	Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins; poids pour toutes balances:		
8423.10.00	- Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage	5 %	A
8423.20	- Bascules à pesage continu sur transporteurs:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8423.20.10	-- Bascules à pesage continu sur transporteurs, à pesage électronique	5 %	A
8423.20.90	-- autres	5 %	A
8423.30	- Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses:		
8423.30.10	-- Bascules à pesage continu sur transporteurs, à pesage électronique	5 %	A
8423.30.90	-- autres	5 %	A
	- autres appareils et instruments de pesage:		
8423.81	-- d'une portée n'excédant pas 30 kg:		
	--- industriels:		
8423.81.10	---- autres appareils et instruments de pesage d'une portée n'excédant pas 30 kg, à pesage électronique	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8423.81.20	---- autres	5 %	A
	--- autres:		
8423.81.30	---- autres appareils et instruments de pesage d'une portée n'excédant pas 30 kg, à pesage électronique	5 %	A
8423.81.90	---- autres	5 %	A
8423.82	-- d'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5 000 kg:		
	--- industriels:		
8423.82.10	---- autres appareils et instruments de pesage d'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5 000 kg, à pesage électronique	5 %	A
8423.82.20	---- autres	5 %	A
	--- autres:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8423.82.30	---- autres appareils et instruments de pesage d'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5 000 kg, à pesage électronique	5 %	A
8423.82.90	---- autres	5 %	A
8423.89	-- autres:		
8423.89.10	--- autres appareils et instruments de pesage d'une portée excédant 5 000 kg, à pesage électronique	5 %	A
8423.89.90	--- autres	5 %	A
8423.90	- Poids pour toutes balances; parties d'appareils ou instruments de pesage:		
	-- industriels:		
8423.90.10	--- Parties d'appareils et d'instruments de pesage à pesage électronique	5 %	A
8423.90.20	--- autres	5 %	A
	-- autres:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8423.90.30	--- Parties d'appareils et d'instruments de pesage à pesage électronique, à l'exclusion des parties d'appareils et d'instruments pour le pesage de véhicules automobiles	5 %	A
8423.90.90	--- autres	5 %	A
84.24	Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aérographes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires:		
8424.10.00	- Extincteurs, même chargés	5 %	A
8424.20.00	- Pistolets aérographes et appareils similaires	5 %	A
8424.30.00	- Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires	5 %	A
	- Pulvérisateurs pour l'agriculture ou l'horticulture:		
8424.41.00	-- Pulvérisateurs portables	Exemption	A
8424.49.00	-- autres	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- autres appareils:		
8424.82.00	-- pour l'agriculture ou l'horticulture	Exemption	A
8424.89	-- autres:		
8424.89.01	--- Dispositifs de pulvérisation pour presse à imprimer	Exemption	A
8424.89.09	--- Lave-glaces pour véhicules automobiles	Exemption	A
8424.89.11	--- Atomiseurs pour systèmes de séchage par pulvérisation pour la production de lait ou de produits laitiers	Exemption	A
	--- autres:		
8424.89.20	---- Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés	5 %	A
8424.89.30	---- Machines à ébavurer pour le nettoyage et le retrait de contaminants des fils de métal des dispositifs à semi-conducteur avant la phase d'électrodéposition	Exemption	A
8424.89.90	---- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8424.90	- Parties:		
8424.90.01	-- des articles du n° 8424.10	5 %	A
8424.90.09	-- des articles des n ^{os} 8424.20 ou 8424.30	5 %	A
8424.90.11	-- de dispositifs de pulvérisation pour presse à imprimer	Exemption	A
8424.90.19	-- de lave-glaces pour véhicules automobiles	Exemption	A
8424.90.21	-- d'atomiseurs pour pour systèmes de séchage par pulvérisation pour la production de lait ou de produits laitiers	Exemption	A
8424.90.28	-- autres	Exemption	A
84.25	Palans; treuils et cabestans; crics et vérins:		
	- Palans:		
8425.11.00	-- à moteur électrique	5 %	A
8425.19.00	-- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- Treuils; cabestans:		
8425.31.00	-- à moteur électrique	5 %	A
8425.39.00	-- autres	5 %	A
	- Crics et vérins:		
8425.41.00	-- Élévateurs fixes de voitures pour garages	5 %	A
8425.42	-- autres crics et vérins, hydrauliques:		
8425.42.01	--- Crics portatifs	Exemption	A
8425.42.11	--- Crics rouleurs	Exemption	A
8425.42.29	--- autres	5 %	A
8425.49	-- autres:		
8425.49.01	--- Crics portatifs	Exemption	A
8425.49.11	--- Crics rouleurs	Exemption	A
8425.49.29	--- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
84.26	Bigues; grues et blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues:		
	- Ponts roulants, poutres roulantes, portiques, ponts-grues et chariots-cavaliers:		
8426.11.00	-- Ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes	5 %	A
8426.12	-- Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers:		
8426.12.01	--- Chariots-cavaliers	5 %	A
8426.12.09	--- autres	5 %	A
8426.19.00	-- autres	5 %	A
8426.20.00	- Grues à tour	5 %	A
8426.30.00	- Grues sur portiques	5 %	A
	- autres machines et appareils, autopropulsés:		
8426.41.00	-- sur pneumatiques	5 %	A
8426.49.00	-- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- autres machines et appareils:		
8426.91.00	-- conçus pour être montés sur un véhicule routier	5 %	A
8426.99.00	-- autres	5 %	A
84.27	Chariots-gerbeurs; autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage:		
8427.10.00	- Chariots autopropulsés à moteur électrique	5 %	A
8427.20.00	- autres chariots autopropulsés	5 %	A
8427.90.00	- autres chariots	5 %	A
84.28	Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention (ascenseurs, escaliers mécaniques, transporteurs, téléphériques, par exemple):		
8428.10.00	- Ascenseurs et monte-charge	5 %	A
8428.20.00	- Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- autres appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises:		
8428.31.00	-- spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	5 %	A
8428.32.00	-- autres, à benne	5 %	A
8428.33.00	-- autres, à bande ou à courroie	5 %	A
8428.39.00	-- autres	5 %	A
8428.40.00	- Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	Exemption	A
8428.60.00	- Téléphériques (y compris les télésièges et remonte-pentes); mécanismes de traction pour funiculaires	5 %	A
8428.90.00	- autres machines et appareils	5 %	A
84.29	Bouteurs (<i>bulldozers</i>), boteurs bials (<i>angledozers</i>), niveleuses, décapeuses (<i>scrapers</i>), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés:		
	- Bouteurs (<i>bulldozers</i>) et boteurs bials (<i>angledozers</i>):		
8429.11.00	-- à chenilles	5 %	A
8429.19.00	-- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8429.20.00	- Niveleuses	5 %	A
8429.30.00	- Décapeuses (<i>scrapers</i>)	Exemption	A
8429.40	- Compacteuses et rouleaux compresseurs:		
8429.40.01	-- Compacteuses	5 %	A
8429.40.09	-- Rouleaux compresseurs	5 %	A
	- Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses:		
8429.51.00	-- Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal	5 %	A
8429.52.00	-- Engins dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360 °	5 %	A
8429.59.00	-- autres	5 %	A
84.30	Autres machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais; sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux; chasse-neige:		
8430.10.00	- Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8430.20.00	- Chasse- neige	5 %	A
	- Haveuses, abatteuses et machines à creuser les tunnels ou les galeries:		
8430.31	-- autopropulsées:		
8430.31.01	--- Haveuses ou abatteuses	Exemption	A
8430.31.09	--- autres	5 %	A
8430.39	-- autres:		
8430.39.01	--- Haveuses ou abatteuses	Exemption	A
8430.39.09	--- autres	5 %	A
	- autres machines de sondage ou de forage:		
8430.41	-- autopropulsées:		
8430.41.01	--- Perforatrices de roche	Exemption	A
8430.41.09	--- Machines de sondage ou forage de puits	5 %	A
8430.41.19	--- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8430.49	-- autres:		
8430.49.01	--- Perforatrices de roche	Exemption	A
8430.49.09	--- Machines de sondage ou forage de puits	5 %	A
8430.49.19	--- autres	5 %	A
8430.50.00	- autres machines et appareils, autopropulsés	5 %	A
	- autres machines et appareils, non autopropulsés:		
8430.61.00	-- Machines et appareils à tasser ou à compacter	5 %	A
8430.69	-- autres:		
8430.69.11	--- Décapeuses (<i>scrapers</i>)	Exemption	A
8430.69.19	--- autres	5 %	A
84.31	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n ^{os} 84.25 à 84.30:		
8431.10	- de machines ou appareils du n ^o 84.25:		
8431.10.01	-- d'élévateurs fixes de voitures pour garages	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8431.10.09	-- de crics portatifs	Exemption	A
8431.10.15	-- de crics rouleurs	Exemption	A
8431.10.19	-- autres	5 %	A
8431.20.00	- de machines ou appareils du n° 84.27	5 %	A
	- de machines ou appareils du n° 84.28:		
8431.31	-- d'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques:		
8431.31.01	--- d'ascenseurs spécifiquement conçus pour être installés à demeure dans des bâtiments	5 %	A
8431.31.09	--- autres	5 %	A
8431.39.00	-- autres	5 %	A
	- de machines ou appareils des n°s 84.26, 84.29 ou 84.30:		
8431.41.00	-- Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces	5 %	A
8431.42.00	-- Lames de boteurs (<i>bulldozers</i>) ou de boteurs biais (<i>angledozers</i>)	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8431.43	-- Parties de machines de sondage ou de forage des n ^{os} 8430.41 ou 8430.49:		
8431.43.01	--- de perforatrices de roche	Exemption	A
8431.43.09	--- de machines de sondage ou forage de puits	5 %	A
8431.43.19	--- autres	5 %	A
8431.49	-- autres:		
8431.49.01	--- Parties pour l'excavation autres que celles du n° 8431.41	Parties	A
8431.49.05	--- de haveuses ou d'abatteuses	Exemption	A
8431.49.09	--- de décapeuses	Exemption	A
8431.49.11	--- de rouleaux compresseurs à propulsion mécanique	5 %	A
8431.49.19	--- de machines ou appareils du n° 84.26	Parties	A
8431.49.29	--- autres	5 %	A
84.32	Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport:		
8432.10.00	- Charrues	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- Herse, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses:		
8432.21.00	-- Herse à disques (pulvérisateurs)	Exemption	A
8432.29	-- autres:		
8432.29.01	--- autres herse; cultivateurs	Exemption	A
8432.29.09	--- autres	Exemption	A
	- Semoirs, plantoirs et repiqueurs:		
8432.31.00	-- Semoirs, plantoirs et repiqueurs, sans labour	Exemption	A
8432.39.00	-- autres	Exemption	A
	- Épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais:		
8432.41.00	-- Épandeurs de fumier	Exemption	A
8432.42.00	-- Distributeurs d'engrais	Exemption	A
8432.80	- autres machines et appareils:		
8432.80.01	-- Rouleaux	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8432.80.09	-- autres	Exemption	A
8432.90	- Parties:		
	-- de charrues:		
8432.90.01	--- Versoirs droits; socs en acier, découpés en forme; coutres; pièces forgées pour timon de charrue; disques de charrue	Exemption	A
8432.90.09	--- autres	Exemption	A
	-- de herse; de semoirs; d'épandeurs de fumier ou de distributeurs d'engrais; de rouleaux; de cultivateurs:		
8432.90.12	--- Dents de cultivateurs (autres que dents spiralées); socs de cultivateurs	Exemption	A
8432.90.15	--- autres	Exemption	A
8432.90.19	-- autres	Exemption	A
84.33	Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles, y compris les presses à paille ou à fourrage; tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits ou autres produits agricoles, autres que les machines et appareils du n° 84.37:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- Tondeuses à gazon:		
8433.11.00	-- à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	5 %	A
8433.19	-- autres:		
8433.19.01	--- actionnées manuellement	Exemption	A
8433.19.09	--- autres	5 %	A
8433.20	- Faucheuses, y compris les barres de coupe à monter sur tracteur:		
8433.20.01	-- Faucheuses à bras oscillant	Exemption	A
8433.20.09	-- autres	Exemption	A
8433.30	- autres machines et appareils de fenaison:		
8433.30.01	-- Râteaux faneurs, râteaux andaineurs et vire-andains	Exemption	A
8433.30.09	-- autres	Exemption	A
8433.40.00	- Presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses	Exemption	A
	- autres machines et appareils pour la récolte; machines et appareils pour le battage:		
8433.51.00	-- Moissonneuses-batteuses	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8433.52.00	-- autres machines et appareils pour le battage	Exemption	A
8433.53.00	-- Machines pour la récolte des racines ou tubercules	Exemption	A
8433.59.00	-- autres	Exemption	A
8433.60	- Machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits ou autres produits agricoles:		
8433.60.01	-- Trieuse à œufs	Exemption	A
8433.60.09	-- autres	5 %	A
8433.90	- Parties:		
	-- de tondeuses à gazon:		
8433.90.02	--- de machines actionnées manuellement	Exemption	A
8433.90.05	--- autres	5 %	A
	-- d'autres tondeuses:		
8433.90.07	--- des types à mouvement oscillatoire	Exemption	A
8433.90.08	--- autres	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	-- d'autres machines et appareils de fenaison:		
8433.90.12	--- de râteaux faneurs, râteaux andaineurs et vire-andains	Exemption	A
8433.90.15	--- autres	Exemption	A
	-- de machines et appareils pour la récolte et le battage:		
8433.90.16	--- de presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses; de moissonneuses-batteuses; d'autres machines et appareils pour le battage	Exemption	A
8433.90.18	--- d'autres machines et appareils pour la récolte	Exemption	A
8433.90.21	-- de trieuse à œufs	Exemption	A
8433.90.29	-- autres	5 %	A
84.34	Machines à traire et machines et appareils de laiterie:		
8434.10.00	- Machines à traire	Exemption	A
8434.20.00	- Machines et appareils de laiterie	Exemption	A
8434.90.00	- Parties	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
84.35	Presses et presseoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons similaires:		
8435.10.00	- Machines et appareils	Exemption	A
8435.90.00	- Parties	Exemption	A
84.36	Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, l'aviculture ou l'apiculture, y compris les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture:		
8436.10.00	- Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux	Exemption	A
	- Machines et appareils pour l'aviculture, y compris les couveuses et éleveuses:		
8436.21.00	-- Couveruses et éleveuses	Exemption	A
8436.29.00	-- autres	Exemption	A
8436.80	- autres machines et appareils:		
8436.80.01	-- Tondeuses manuelles pour animaux	Exemption	A
8436.80.09	-- Débroussailleuses	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8436.80.19	-- autres	Exemption	A
	- Parties:		
8436.91.00	-- de machines ou appareils d'aviculture	Exemption	A
8436.99	-- autres:		
8436.99.01	--- de tondeuses manuelles pour animaux	Exemption	A
8436.99.09	--- de débroussailleuses	Exemption	A
8436.99.19	--- autres	Exemption	A
84.37	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, autres que les machines et appareils du type fermier:		
8437.10	- Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs:		
8437.10.01	-- Machines pour le nettoyage des grains, sans système de triage ou de criblage	Exemption	A
8437.10.09	-- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8437.80.00	- autres machines, appareils et engins	5 %	A
8437.90	- Parties:		
8437.90.01	-- de machines pour le nettoyage des grains, sans système de triage ou de criblage	Exemption	A
8437.90.09	-- autres	5 %	A
84.38	Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales:		
8438.10.00	- Machines et appareils pour la boulangerie, la pâtisserie, la biscuiterie ou pour la fabrication des pâtes alimentaires	Exemption	A
8438.20.00	- Machines et appareils pour la confiserie ou pour la fabrication du cacao ou du chocolat	Exemption	A
8438.30.00	- Machines et appareils pour la sucrerie	Exemption	A
8438.40.00	- Machines et appareils pour la brasserie	Exemption	A
8438.50.00	- Machines et appareils pour le travail des viandes	Exemption	A
8438.60.00	- Machines et appareils pour la préparation des fruits ou des légumes	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8438.80	- autres machines et appareils:		
8438.80.01	-- Acétateurs; machines de décortilage des grains de café (à cylindres, disques ou lames); machines pour l'extraction de l'essence d'orange	5 %	A
8438.80.09	-- autres	Exemption	A
8438.90	- Parties:		
8438.90.01	-- d'acétateurs; de machines de décortilage des grains de café (à cylindres, disques ou lames); de machines pour l'extraction de l'essence d'orange	5 %	A
8438.90.09	-- autres	Exemption	A
84.39	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton:		
8439.10	- Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques:		
8439.10.01	-- Broyeurs à copeaux et systèmes de criblage	5 %	A
8439.10.09	-- autres	Exemption	A
8439.20.00	- Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8439.30.00	- Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton	Exemption	A
	- Parties:		
8439.91	-- de machines ou appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques:		
8439.91.01	--- de broyeurs à copeaux et systèmes de criblage	5 %	A
8439.91.09	--- autres	Exemption	A
8439.99.00	-- autres	Exemption	A
84.40	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y compris les machines à coudre les feuillets:		
8440.10.00	- Machines et appareils	Exemption	A
8440.90.00	- Parties	Exemption	A
84.41	Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, y compris les coupeuses de tous types:		
8441.10	- Coupeuses:		
8441.10.01	-- Massicots droits; déchiqueteuses	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8441.10.09	-- autres	Exemption	A
8441.20.00	- Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes	Exemption	A
8441.30.00	- Machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants similaires, autrement que par moulage	Exemption	A
8441.40.00	- Machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton	Exemption	A
8441.80.00	- autres machines et appareils	Exemption	A
8441.90.00	- Parties	Exemption	A
84.42	Machines, appareils et matériels (autres que les machines des n ^{os} 84.56 à 84.65) pour la préparation ou la fabrication des clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants; clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple):		
8442.30.00	- Machines, appareils et matériel	Exemption	A
8442.40.00	- Parties de ces machines, appareils ou matériel	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8442.50	- Clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple):		
8442.50.20	-- Blocs, clichés, planches et cylindres gravés, pour l'impression de motifs ou de mots répétitifs ou d'une couleur d'ensemble	5 %	A
8442.50.90	-- autres:	2,125 %	A
84.43	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 84.42; autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles; parties et accessoires:		
	- Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 84.42:		
8443.11	-- Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en bobines:		
8443.11.01	--- Machines servant à l'impression d'un motif ou de mots répétitifs ou d'une couleur d'ensemble sur du textile, du cuir, du papier peint, du papier d'emballage, du linoléum ou d'autres matières	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8443.11.09	--- autres	Exemption	A
8443.12.00	-- Machines et appareils à imprimer offset de bureau, alimentés en feuilles dont un côté n'excède pas 22 cm et l'autre n'excède pas 36 cm, à l'état non plié	Exemption	A
8443.13	-- autres machines et appareils à imprimer offset:		
8443.13.01	--- Machines servant à l'impression d'un motif ou de mots répétitifs ou d'une couleur d'ensemble sur du textile, du cuir, du papier peint, du papier d'emballage, du linoléum ou d'autres matières	5 %	A
8443.13.09	--- autres	Exemption	A
8443.14	-- Machines et appareils à imprimer, typographiques, alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques:		
8443.14.01	--- Machines servant à l'impression d'un motif ou de mots répétitifs ou d'une couleur d'ensemble sur du textile, du cuir, du papier peint, du papier d'emballage, du linoléum ou d'autres matières	5 %	A
8443.14.09	--- autres	Exemption	A
8443.15	-- Machines et appareils à imprimer, typographiques, autres qu'alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8443.15.01	--- Machines servant à l'impression d'un motif ou de mots répétitifs ou d'une couleur d'ensemble sur du textile, du cuir, du papier peint, du papier d'emballage, du linoléum ou d'autres matières	5 %	A
8443.15.09	--- autres	Exemption	A
8443.16	-- Machines et appareils à imprimer, flexographiques:		
8443.16.01	--- Machines servant à l'impression d'un motif ou de mots répétitifs ou d'une couleur d'ensemble sur du textile, du cuir, du papier peint, du papier d'emballage, du linoléum ou d'autres matières	5 %	A
8443.16.09	--- autres	Exemption	A
8443.17.00	-- Machines et appareils à imprimer, héliographiques	Exemption	A
8443.19	-- autres:		
8443.19.01	--- Machines servant à l'impression d'un motif ou de mots répétitifs ou d'une couleur d'ensemble sur du textile, du cuir, du papier peint, du papier d'emballage, du linoléum ou d'autres matières	5 %	A
8443.19.09	--- autres	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles:		
8443.31	-- Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes: impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau:		
8443.31.10	--- Machines industrielles à imprimer à jet d'encre qui peuvent assurer au moins deux des fonctions suivantes: impression, copie ou transmission de télécopie	5 %	A
8443.31.15	--- autres	Exemption	A
8443.32	-- autres, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau:		
8443.32.10	--- Machines industrielles à imprimer à jet d'encre	5 %	A
8443.32.15	--- autres imprimantes	Exemption	A
8443.32.19	--- Machines à télécopier	Exemption	A
8443.32.29	--- Appareils de photocopie électrostatiques	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8443.32.39	--- Télécopieurs	Exemption	A
8443.39	-- autres:		
8443.39.10	--- Machines industrielles à imprimer à jet d'encre	5 %	A
	--- Machines à copier à système optique ou par contact, et appareils de thermocopie:		
8443.39.15	---- Appareils de photocopie électrostatiques	Exemption	A
	---- autres machines à copier:		
8443.39.19	----- à système optique	Exemption	A
8443.39.27	----- par contact	5 %	A
8443.39.29	---- Appareils de thermocopie	Exemption	A
8443.39.39	--- autres	Exemption	A
	- Parties et accessoires:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8443.91	-- Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 84.42:		
8443.91.01	--- Appareils auxiliaires d'imprimerie	Exemption	A
8443.91.15	--- de machines servant à l'impression d'un motif ou de mots répétitifs ou d'une couleur d'ensemble sur du textile, du cuir, du papier peint, du papier d'emballage, du linoléum ou d'autres matières	5 %	A
8443.91.19	--- autres	Exemption	A
8443.99	-- autres:		
8443.99.01	--- Appareils auxiliaires d'imprimerie	Exemption	A
8443.99.15	--- de machines servant à l'impression d'un motif ou de mots répétitifs ou d'une couleur d'ensemble sur du textile, du cuir, du papier peint, du papier d'emballage, du linoléum ou d'autres matières	5 %	A
8443.99.19	--- autres	Exemption	A
84.44	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles		
8444.00.00	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
84.45	Machines pour la préparation des matières textiles; machines pour la filature, le doublage ou le retordage des matières textiles et autres machines et appareils pour la fabrication des fils textiles; machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles et machines pour la préparation des fils textiles en vue de leur utilisation sur les machines des n ^{os} 84.46 ou 84.47:		
	- Machines pour la préparation des matières textiles:		
8445.11.00	-- Cardes	Exemption	A
8445.12.00	-- Peigneuses	Exemption	A
8445.13.00	-- Bancs à broches	Exemption	A
8445.19	-- autres:		
8445.19.01	--- Machines à dessuinter la laine	5 %	A
8445.19.09	--- autres	Exemption	A
8445.20.00	- Machines pour la filature des matières textiles	Exemption	A
8445.30.00	- Machines pour le doublage ou le retordage des matières textiles	Exemption	A
8445.40.00	- Machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8445.90.00	- autres	Exemption	A
84.46	Métiers à tisser:		
8446.10.00	- pour tissus d'une largeur n'excédant pas 30 cm	Exemption	A
	- pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, à navettes:		
8446.21.00	-- à moteur	Exemption	A
8446.29.00	-- autres	Exemption	A
8446.30.00	- pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, sans navettes	Exemption	A
84.47	Machines et métiers à bonneterie, de couture-tricotage, à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter:		
	- Métiers à bonneterie circulaires:		
8447.11.00	-- avec cylindre d'un diamètre n'excédant pas 165 mm	Exemption	A
8447.12.00	-- avec cylindre d'un diamètre excédant 165 mm	Exemption	A
8447.20.00	- Métiers à bonneterie rectilignes; machines de couture-tricotage	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8447.90.00	- autres	Exemption	A
84.48	Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n ^{os} 84.44, 84.45, 84.46 ou 84.47 (ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaînes et casse-frames, mécanismes de changement de navettes, par exemple); parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines de la présente position ou des n ^{os} 84.44, 84.45, 84.46 ou 84.47 (broches, ailettes, garnitures de cartes, peignes, barrettes, filières, navettes, lisses et cadres de lisses, aiguilles, platines, crochets, par exemple):		
	- Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n ^{os} 84.44, 84.45, 84.46 ou 84.47:		
8448.11.00	-- Ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation	Exemption	A
8448.19.00	-- autres	Exemption	A
8448.20.00	- Parties et accessoires des machines du n ^o 84.44 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires	Exemption	A
	- Parties et accessoires des machines du n ^o 84.45 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires:		
8448.31.00	-- Garnitures de cartes	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8448.32.00	-- de machines pour la préparation des matières textiles, autres que les garnitures de cardes	Parties	A
8448.33.00	-- Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs	Exemption	A
8448.39.00	-- autres	Exemption	A
	- Parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines ou appareils auxiliaires:		
8448.42.00	-- Peignes, lisses et cadres de lisses	Exemption	A
8448.49.00	-- autres	Exemption	A
	- Parties et accessoires des métiers, machines ou appareils du n° 84.47 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires:		
8448.51.00	-- Platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles	Exemption	A
8448.59.00	-- autres	Exemption	A
84.49	Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des nontissés, en pièce ou en forme, y compris les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre; formes de chapellerie		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8449.00.00	Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des nontissés, en pièce ou en forme, y compris les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre; formes de chapellerie	Exemption	A
84.50	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage:		
	- Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg:		
8450.11	-- Machines entièrement automatiques:		
8450.11.01	--- à usage domestique	5 %	A
8450.11.09	--- autres	5 %	A
8450.12	-- autres machines, avec essoreuse centrifuge incorporée:		
8450.12.01	--- à usage domestique	5 %	A
8450.12.09	--- autres	5 %	A
8450.19	-- autres:		
8450.19.01	--- à usage domestique	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8450.19.09	--- autres	5 %	A
8450.20.00	- Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 10 kg	5 %	A
8450.90	- Parties:		
8450.90.01	-- de machines à usage domestique	5 %	A
8450.90.09	-- autres	5 %	A
84.51	Machines et appareils (autres que les machines du n° 84.50) pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le séchage, le repassage, le pressage (y compris les presses à fixer), le blanchiment, la teinture, l'apprêt, le finissage, l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles et machines pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum; machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus:		
8451.10.00	- Machines pour le nettoyage à sec	5 %	A
	- Machines à sécher:		
8451.21	-- d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg:		
8451.21.01	--- à usage domestique	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8451.21.09	--- autres	5 %	A
8451.29.00	-- autres	5 %	A
8451.30.00	- Machines et presses à repasser, y compris les presses à fixer	5 %	A
8451.40.00	- Machines pour le lavage, le blanchiment ou la teinture	5 %	A
8451.50.00	- Machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus	5 %	A
8451.80.00	- autres machines et appareils	5 %	A
8451.90	- Parties:		
8451.90.01	-- de machines pour le lavage, le blanchiment ou la teinture	5 %	A
8451.90.09	-- autres	5 %	A
84.52	Machines à coudre, autres que les machines à coudre les feuillets du n° 84.40; meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre; aiguilles pour machines à coudre:		
8452.10.00	- Machines à coudre de type ménager	Exemption	A
	- autres machines à coudre:		
8452.21.00	-- Unités automatiques	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8452.29.00	-- autres	Exemption	A
8452.30.00	- Aiguilles pour machines à coudre	Exemption	A
8452.90	- Meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties; autres parties de machines à coudre:		
8452.90.10	-- Meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties	5 %	A
8452.90.90	-- autres parties de machines à coudre	Exemption	A
84.53	Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation des chaussures ou autres ouvrages en cuir ou en peau, autres que les machines à coudre:		
8453.10.00	- Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux	Exemption	A
8453.20.00	- Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures	Exemption	A
8453.80.00	- autres machines et appareils	Exemption	A
8453.90.00	- Parties	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
84.54	Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie:		
8454.10.00	- Convertisseurs	5 %	A
8454.20.00	- Lingotières et poches de coulée	5 %	A
8454.30.00	- Machines à couler (mouler)	5 %	A
8454.90.00	- Parties	5 %	A
84.55	Laminoirs à métaux et leurs cylindres:		
8455.10.00	- Laminoirs à tubes	Exemption	A
	- autres laminoirs:		
8455.21.00	-- Laminoirs à chaud et laminoirs combinés à chaud et à froid	Exemption	A
8455.22.00	-- Laminoirs à froid	Exemption	A
8455.30.00	- Cylindres de laminoirs	Exemption	A
8455.90.00	- autres parties	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
84.56	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons, par ultrasons, par électro-érosion, par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet de plasma; machines à découper par jet d'eau:		
	- opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons:		
8456.11	-- opérant par laser:		
8456.11.10	--- pour le travail de la pierre, des produits céramiques et de matières minérales similaires	Exemption	A
	--- pour le perçage de matières plastiques:		
8456.11.20	---- des types utilisés dans la production de disques à semi-conducteur	Exemption	A
8456.11.30	---- utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés, d'assemblages de circuits imprimés, de parties d'appareils du n° 85.17 ou de parties de machines automatiques de traitement de l'information	5 %	A
8456.11.40	---- autres	5 %	A
	--- autres:		
8456.11.50	---- des types utilisés dans la production de disques à semi-conducteur	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8456.11.60	---- utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés, d'assemblages de circuits imprimés, de parties d'appareils du n° 85.17 ou de parties de machines automatiques de traitement de l'information	5 %	A
8456.11.70	---- Découpeurs au laser pour découper des pistes en contact dans la production de semi-conducteurs par faisceau laser	Exemption	A
8456.11.90	---- autres	5 %	A
8456.12	-- opérant par autre faisceau de lumière ou de photons:		
8456.12.10	--- pour le travail de la pierre, des produits céramiques et de matières minérales similaires	Exemption	A
	--- pour le perçage de matières plastiques:		
8456.12.20	---- des types utilisés dans la production de disques à semi-conducteur	Exemption	A
8456.12.30	---- utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés, d'assemblages de circuits imprimés, de parties d'appareils du n° 85.17 ou de parties de machines automatiques de traitement de l'information	5 %	A
8456.12.40	---- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	--- autres:		
8456.12.50	---- des types utilisés dans la production de disques à semi-conducteur	Exemption	A
8456.12.60	---- utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés, d'assemblages de circuits imprimés, de parties d'appareils du n° 85.17 ou de parties de machines automatiques de traitement de l'information	5 %	A
8456.12.90	---- autres	5 %	A
8456.20	- opérant par ultrasons:		
8456.20.01	-- pour le travail de la pierre, des produits céramiques et de matières minérales similaires	Exemption	A
8456.20.09	-- autres	5 %	A
8456.30.00	- opérant par électro-érosion	5 %	A
8456.40	- opérant par jet de plasma:		
8456.40.10	-- pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre; machines-outils opérant par procédés électrochimiques	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8456.40.19	-- autres	5 %	A
8456.50	- Machines à découper par jet d'eau:		
8456.50.10	-- pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre; machines-outils opérant par procédés électrochimiques	Exemption	A
8456.50.19	-- autres	5 %	A
8456.90	- autres:		
8456.90.10	-- pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre; machines-outils opérant par procédés électrochimiques	Exemption	A
	-- autres:		
8456.90.20	--- Fraiseuses opérant par faisceaux ioniques focalisés pour la production ou la réparation de masques et réticules des motifs de dispositifs à semi-conducteur	Exemption	A
8456.90.90	--- autres	5 %	A
84.57	Centres d'usinage, machines à poste fixe et machines à stations multiples, pour le travail des métaux:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8457.10.00	- Centres d'usinage	5 %	A
8457.20.00	- Machines à poste fixe	5 %	A
8457.30.00	- Machines à stations multiples	5 %	A
84.58	Tours (y compris les centres de tournage) travaillant par enlèvement de métal:		
	- Tours horizontaux:		
8458.11.00	-- à commande numérique	5 %	A
8458.19.00	-- autres	5 %	A
	- autres tours:		
8458.91.00	-- à commande numérique	5 %	A
8458.99.00	-- autres	5 %	A
84.59	Machines (y compris les unités d'usinage à glissières) à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière, autres que les tours (y compris les centres de tournage) du n° 84.58:		
8459.10.00	- Unités d'usinage à glissières	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- autres machines à percer:		
8459.21.00	-- à commande numérique	5 %	A
8459.29.00	-- autres	5 %	A
	- autres aléseuses-fraiseuses:		
8459.31.00	-- à commande numérique	5 %	A
8459.39.00	-- autres	5 %	A
	- autres machines à aléser:		
8459.41.00	-- à commande numérique	5 %	A
8459.49.00	-- autres	5 %	A
	- Machines à fraiser, à console:		
8459.51.00	-- à commande numérique	5 %	A
8459.59.00	-- autres	5 %	A
	- autres machines à fraiser:		
8459.61.00	-- à commande numérique	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8459.69.00	-- autres	5 %	A
8459.70.00	- autres machines à fileter ou à tarauder	5 %	A
84.60	Machines à ébarber, affûter, meuler, rectifier, roder, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, travaillant des métaux ou des cermets à l'aide de meules, d'abrasifs ou de produits de polissage, autres que les machines à tailler ou à finir les engrenages du n° 84.61:		
	- Machines à rectifier les surfaces planes:		
8460.12.00	-- à commande numérique	5 %	A
8460.19.00	-- autres	5 %	A
	- autres machines à rectifier:		
8460.22.00	-- Machines à rectifier sans centre, à commande numérique	5 %	A
8460.23.00	-- autres machines à rectifier les surfaces cylindriques, à commande numérique	5 %	A
8460.24.00	-- autres, à commande numérique	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8460.29.00	-- autres	5 %	A
	- Machines à affûter:		
8460.31.00	-- à commande numérique	5 %	A
8460.39.00	-- autres	5 %	A
8460.40.00	- Machines à glacer ou à roder	5 %	A
8460.90.00	- autres	5 %	A
84.61	Machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser, brocher, tailler les engrenages, finir les engrenages, scier, tronçonner et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal ou de cermets, non dénommées ni comprises ailleurs:		
8461.20.00	- Étaux-limeurs et machines à mortaiser	5 %	A
8461.30.00	- Machines à brocher	5 %	A
8461.40.00	- Machines à tailler ou à finir les engrenages	5 %	A
8461.50.00	- Machines à scier ou à tronçonner	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8461.90.00	- autres	5 %	A
84.62	Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux; machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailier, poinçonner ou gruger les métaux; presses pour le travail des métaux ou des carbures métalliques autres que celles visées ci-dessus:		
8462.10.00	- Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets	5 %	A
	- Machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer:		
8462.21.00	-- à commande numérique	5 %	A
8462.29.00	-- autres	5 %	A
	- Machines (y compris les presses) à cisailier, autres que les machines combinées à poinçonner et à cisailier:		
8462.31.00	-- à commande numérique	5 %	A
8462.39.00	-- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- Machines (y compris les presses) à poinçonner ou à gruger, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailer:		
8462.41.00	-- à commande numérique	5 %	A
8462.49.00	-- autres	5 %	A
	- autres:		
8462.91.00	-- Presses hydrauliques	5 %	A
8462.99	-- autres:		
8462.99.01	--- Presses pour le moulage de poudres métalliques par frittage; et presses à paqueter les ferrailles	5 %	A
8462.99.09	--- autres	5 %	A
84.63	Autres machines-outils pour le travail des métaux ou des cermets, travaillant sans enlèvement de matière:		
8463.10.00	- Bancs à étirer les barres, tubes, profilés, fils ou similaires	5 %	A
8463.20.00	- Machines pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8463.30.00	- Machines pour le travail des métaux sous forme de fil	5 %	A
8463.90.00	- autres	5 %	A
84.64	Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre:		
8464.10.00	- Machines à scier	Exemption	A
8464.20.00	- Machines à meuler ou à polir	Exemption	A
8464.90.00	- autres	Exemption	A
84.65	Machines-outils (y compris les machines à clouer, agraffer, coller ou autrement assembler) pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires:		
8465.10.00	- Machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations	5 %	A
8465.20.00	- Centres d'usinage	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- autres:		
8465.91.00	-- Machines à scier	5 %	A
8465.92.00	-- Machines à dégauchir ou à raboter; machines à fraiser ou à moulurer	5 %	A
8465.93.00	-- Machines à meuler, à poncer ou à polir	5 %	A
8465.94.00	-- Machines à cintrer ou à assembler	5 %	A
8465.95.00	-- Machines à percer ou à mortaiser	5 %	A
8465.96.00	-- Machines à fendre, à trancher ou à dérouler	5 %	A
8465.99.00	-- autres	5 %	A
84.66	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines des n ^{os} 84.56 à 84.65, y compris les porte-pièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur ces machines; porte-outils pour outils ou outillage à main, de tous types:		
8466.10.00	- Porte-outils et filières à déclenchement automatique	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8466.20.00	- Porte-pièces	5 %	A
8466.30.00	- Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur les machines	5 %	A
	- autres:		
8466.91	-- pour machines du n° 84.64:		
8466.91.10	--- Parties de machines pour la découpe de lingots monocristallins de semi-conducteurs en tranches ou des disques en puces; parties de machines pour le grattage ou le rainurage des disques à semi-conducteur; parties de machines à meuler, à polir et à roder pour le traitement de disques à semi-conducteur	Exemption	A
8466.91.90	--- autres	5 %	A
8466.92.00	-- pour machines du n° 84.65	5 %	A
8466.93	-- pour machines des n ^{os} 84.56 à 84.61:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8466.93.01	--- pour machines-outils opérant par procédés électrochimiques du n° 8456.90	Exemption	A
8466.93.09	--- pour machines-outils de perçage de matières plastiques	5 %	A
	--- autres:		
8466.93.20	---- Parties et accessoires de machines-outils opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés, d'assemblages de circuits imprimés, de parties d'appareils du n° 85.17 ou de parties de machines automatiques de traitement de l'information	4,25 %	A
8466.93.30	---- Parties de fraiseuses opérant par faisceaux ioniques focalisés pour la production ou la réparation de masques et réticules des motifs de dispositifs à semi-conducteur; parties de découpeurs au laser pour découper des pistes en contact dans la production de semi-conducteurs par faisceau laser; parties de machines travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons dans la production de disques à semi-conducteur; parties de machines pour le décapage ou le nettoyage de disques à semi-conducteur; parties d'appareils pour la gravure à sec du tracé sur les matières semi-conductrices	Exemption	A
8466.93.90	---- autres	5 %	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8466.94	-- pour machines des n ^{os} 84.62 ou 84.63:		
8466.94.01	--- pour presses pour le moulage de poudres métalliques par frittage; et presses à paqueter les ferrailles	5 %	A
8466.94.09	--- autres	5 %	A
84.67	Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur (électrique ou non électrique) incorporé, pour emploi à la main:		
	- Pneumatiques:		
8467.11.00	-- rotatifs (même à percussion)	5 %	A
8467.19.00	-- autres	5 %	A
	- à moteur électrique incorporé:		
8467.21.00	-- Perceuses de tous genres, y compris les perforatrices rotatives	Exemption	A
8467.22.00	-- Scies et tronçonneuses	Exemption	A
8467.29.00	-- autres	Exemption	A

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
	- autres outils:		
8467.81.00	-- Tronçonneuses à chaîne	Exemption	A
8467.89	-- autres:		
8467.89.10	--- hydrauliques	5 %	A
8467.89.90	--- autres	5 %	A
	- Parties:		
8467.91.00	-- de tronçonneuses à chaîne	Exemption	A
8467.92.00	-- d'outils pneumatiques	5 %	A
8467.99	-- autres:		
8467.99.11	--- de cisailles à tailler les haies à moteur électrique incorporé	Exemption	A
8467.99.19	--- autres	5 %	A
84.68	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage, même pouvant couper, autres que ceux du n° 85.15; machines et appareils aux gaz pour la trempe superficielle:		

Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Catégorie
8468.10.00	- Chalumeaux guidés à la main	5 %	A
8468.20.00	- autres machines et appareils aux gaz	5 %	A
8468.80.00	- autres machines et appareils	5 %	A
8468.90	- Parties:		
8468.90.01	-- de machines et appareils aux gaz	5 %	A
8468.90.09	-- autres	5 %	A
84.70	Machines à calculer et machines de poche permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations, comportant une fonction de calcul; machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets et machines similaires, comportant un dispositif de calcul; caisses enregistreuses:		
8470.10	- Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations:		
8470.10.10	-- Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure	Exemption	A